

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 510.866,625 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

| | | |
|------------|--|------------|
| 1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL | 3 |
| 2 | MESSAGE DU PRESIDENT | 5 |
| 3 | RAPPORT DE GESTION | 7 |
| 3 1 | Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe | 7 |
| 3 2 | Présentation des comptes et autres informations financières | 17 |
| 3 3 | Gouvernement d'entreprise | 32 |
| 3 4 | Informations relatives aux titres de la Société | 35 |
| 4 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 41 |
| 4 1 | Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice | 41 |
| 4 2 | Conventions réglementées | 43 |
| 4 3 | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires | 43 |
| 4 4 | Modalité d'exercice de la direction générale | 47 |
| 5 | COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 | 49 |
| 5 1 | Bilan | 49 |
| 5 2 | Compte de résultat | 51 |
| 5 3 | Tableau de variation des capitaux propres | 52 |
| 5 4 | Tableau de flux de trésorerie nette | 53 |
| 5 5 | Notes annexes aux états financiers consolidés | 54 |
| 6 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 | 74 |
| 6 1 | Bilan | 74 |
| 6 2 | Compte de résultat | 76 |
| 6 3 | Tableau de variation des capitaux propres | 77 |
| 6 4 | Tableau de flux de trésorerie nette | 78 |
| 6 5 | Notes annexes aux états financiers sociaux | 79 |
| 7 | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES | 102 |
| 7 1 | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés | 102 |
| 7 2 | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux | 106 |
| 7 3 | Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées | 110 |

1

VO
CO

**ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU
RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 7 à 39 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le 30 avril 2021

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke, positioned below the name and title of the signatory.

2



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Dans un contexte sanitaire et économique sans précédent, VOGO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation tant sur son activité historique dans l'univers du Sport, que dans l'Industrie où le Groupe a fortement renforcé sa pénétration. L'année écoulée marque également l'entrée de VOGO sur le marché de la Santé au travers de sa contribution technologique au développement du test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov.

Grâce à son offre intégrée désormais unique, combinant systèmes technologiques audio et vidéo, VOGO a conforté ses positions sur son cœur de métier historique. L'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels a permis d'afficher une bonne résistance de l'activité.

Si les ventes de solutions à destination des « fans » ont été fortement et temporairement impactées par la crise, VOGO est resté offensif sur le terrain de l'Innovation afin d'accompagner la transformation du marché du Sport et de bâtir de nouveaux leviers de croissance. L'offre historique VOGOSPORT a ainsi été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle » à destination des ayants droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs ou organisateurs d'événements à la recherche de nouvelles sources de revenus. Le Groupe s'est également déjà positionné sur la 5G, qui va permettre de renforcer le périmètre de ses offres avec une agilité accrue et des exigences moins élevées en termes d'infrastructures.

L'exercice 2020 aura aussi été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Au-delà de l'intégration de VOKKERO, cette diversification a bénéficié de la demande croissante de solutions de communication en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises. Les sociétés dont les équipes travaillent dans des milieux bruyants et pour lesquelles la communication répond à des enjeux de sécurité comme cela est le cas pour les agents du secteur ferroviaire, nucléaire, les forces de sécurité, de secours ou encore les agents du BTP, ont été de plus en plus nombreuses à faire appel aux solutions audio proposées par VOGO.

VOGO aborde l'exercice 2021 avec confiance, fort de sa transformation opérée en 2020 et dont les bénéfices commenceront à s'inscrire pleinement dans l'activité des prochains mois. La relance de la dynamique d'activité constatée sur le second semestre devrait se poursuivre dans un contexte sanitaire toujours incertain. Dans le Sport, le Groupe va continuer à s'appuyer sur ses offres dédiées aux professionnels et sur le déploiement progressif de ses nouvelles solutions de rupture pour les fans. Dans l'Industrie, les perspectives sont également plus favorables portées par les nouvelles solutions de supervision à distance parfaitement adaptées aux besoins de secteurs stratégiques comme le nucléaire et les infrastructures.

Enfin, malgré les désordres liés à la pandémie, l'ensemble des équipes VOGO sont mobilisées afin de répondre aux attentes des marchés sur lesquels le groupe est positionné.

Nous vous remercions pour votre confiance, prenez soins de vous.

Christophe Carniel

Président Directeur Général





RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et de la Santé au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble) et sur le continent nord-américain avec un bureau à New York. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

3.1.1.2.1 *Elargir les fonctionnalités « métier »*

La Société envisage de développer de nouvelles applications pour les professionnels de l'industrie du sport, à l'instar de l'assistance vidéo à l'arbitrage. Sur la base du savoir technologique acquis et complété par de nouvelles compétences, la Société développe des solutions visant :

- L'aide à l'arbitrage, voire la détection automatique de certaines fautes de jeu (comme les hors-jeux) ; et
- La validation de but (ou *Goal Line*), service basé sur une solution technique permettant de diminuer drastiquement les coûts comparativement aux solutions existantes sur le marché.

Ces applications additionnelles, en cours de conception, font appel à des algorithmes de détection automatique des actions tout en ayant recours à l'intelligence artificielle.

3.1.1.2.2 Bénéficiaire du passage à la 5G

La Société a adapté son logiciel à la 5G tout en conservant l'ensemble des avantages de sa solution actuelle (fluidité, réactivité et instantanéité) mais aussi de faire transiter la vidéo via le réseau 5G, qui pour le moment fonctionne sur un réseau Wi-Fi.

La puissance et la rapidité de la 5G permettront en effet à VOGO de développer de nouveaux usages que le wifi actuel ne permet pas, tels que l'utilisation de VOGO pour l'arbitrage vidéo décentralisé ou l'assistance médicale mobile (le sujet sur les protocoles commotions et la nature des plaquages est d'ailleurs au cœur des réflexions du forum World Rugby à venir).

Le déploiement de la 5G permettra également à VOGO de progressivement sortir des stades pour proposer son offre aux côtés des diffuseurs en accord avec les détenteurs de droits, une option qui valide la dimension média du dispositif VOGO. Cette offre pourrait aussi permettre d'offrir à des sports plus confidentiels pas ou peu couverts par la télévision tels que l'escalade par exemple, une audience significative.

L'adaptation de la solution VOGO SPORT aux réseaux 5G apporterait ainsi une plus-value à deux niveaux :

- Technique : sur l'adaptabilité et la facilité de mise en œuvre de la solution ne nécessitant plus de déployer d'infrastructure Wi-Fi au sein des enceintes sportives pour en assurer le bon fonctionnement ; et
- Commerciale : la zone d'utilisation de la solution pourrait s'étendre au-delà de l'enceinte elle-même et, en fonction des droits, pourrait être disponible dans un espace géographique plus large (ville, pays, etc.). Des modèles économiques spécifiques sont alors à établir au cas par cas avec les détenteurs de droits. Dans certains cas, la Société peut envisager de se positionner pour acquérir ces droits et assurer elle-même la diffusion.

La société a expérimenté cette nouvelle technologie sur l'édition de Roland-Garros 2020 en partenariat avec orange. Ainsi la solution Vogosport a été proposée pendant la quinzaine sur des téléphones OPPO (Find X2 Pro) présents à Roland-Garros, via le réseau 5G d'Orange.

Pour ce test, flux produits par les équipes de Production de France Télévisions ont été récupérés, encodés et packagés par la VogoBox pour être transmis sur le réseau 5G d'Orange à destination des mobiles OPPO.

L'objectif de ce test était de valider la bonne réception et la fluidité des images sur mobile via le réseau 5G dans la perspective d'une future offre de masse proposée in stadia.

3.1.1.2.3 La recherche et développement

Les principaux projets de recherches 2020 sur la vidéo sont dans la continuité des projets lancés en 2019, ils portent sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités au catalogue telle que l'achat in App mais aussi sur l'élargissement de la gamme avec notre nouvelle solution développée en collaboration avec notre partenaire ABEO¹.

VOGO a concrétisé sur 2020 le portage de sa solution sur le réseau 5G en partenariat avec Orange comme expliqué dans le précédent paragraphe

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Enfin, face à la crise sanitaire la société s'est impliquée auprès des équipes scientifiques du CNRS et avec la société de biotechnologie Skillcell pour la mise à disposition d'un test salivaire de dépistage rapide (Easycov). Vogo a

¹ Cf. Communiqué de presse du 21 janvier 2019 et du 2 décembre 2020.

développé un outil numérique permettant d'automatiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test Easycov

Sur la partie Audio, plusieurs projets sont en cours :

La nouvelle gamme de produits de communication VOKKERO ELITE a été mise sur le marché mi 2020. Ces nouveaux produits intègrent 2 nouvelles fonctionnalités importantes :

- Un mécanisme automatique de résistances aux perturbations radiofréquences (de plus en plus nombreuses dans les stades) qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Cette technologie permet de choisir en temps réel le meilleur canal de communication sans aucune intervention des usagers.
- Une amélioration de la qualité audio dans un contexte où les communications entre arbitres sont devenues encore plus importantes avec la généralisation de vidéo et donc de la nécessité d'un lien audio entre l'arbitre central et l'arbitre vidéo situé à l'extérieur du stade.

La gamme ELITE est disponible en plusieurs versions permettant à VOGO de couvrir la plupart des pays.

Pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de développement. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu...

La gamme Vokkero Guardian, dédiée à l'industrie a également bénéficié de nombreuses améliorations notamment par la création d'un GUARDIAN CLARIS adapté aux applications du monde du rail qui permet en plus de la communication entre agents de recevoir et d'envoyer des alertes d'arrivée des trains.

2020 a aussi été l'objet de la définition et du lancement d'un nouveau programme d'innovation sur l'audio baptisée « Vokkero 2023 ». Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Cette thématique a fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé dont le résultat sera connu en 2021.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité. Sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectés, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux spectateurs ;
- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mise en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible,
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs,
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive,
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, Vokkero fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

Vokkero a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

3.1.1.4 Modèle d'affaire

La simplicité de mise en œuvre de la solution VOGO SPORT permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

VOGO a développé ces dernières années un savoir-faire spécifique permettant de satisfaire 100% de ses clients, quelle que soit la durée, l'environnement et le nombre d'utilisateurs potentiels de l'événement.

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété de la solution VOGO SPORT auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;

- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives éventuellement ; et
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média, éventuellement.

Pour le marketing de sa marque mais également la commercialisation de sa solution, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, principalement en France, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs) à l'étranger.

En France, VOGO favorise une approche directe : la commercialisation et la distribution de la solution VOGO SPORT sont réalisées par les équipes internes de la Société. VOGO loue ainsi directement sa solution pour un événement ou pour la saison à ses clients.

La force commerciale de VOGO a deux objectifs majeurs :

- Commercialiser la solution VOGO SPORT en France auprès des fédérations, clubs, ligues, organisateurs d'événements, gestionnaires d'enceintes et agences et/ou conseils en communication, mais aussi diffuseurs et marques partenaires ; et
- Développer son réseau de partenaires que sont les apporteurs d'affaires, les distributeurs et les intégrateurs.

Le cycle commercial diffère en fonction du type d'événement couvert :

- Pour un événement ponctuel, VOGO travaille en amont avec l'organisateur et est présente localement pour la durée de l'événement ;
- Pour des matchs dans le cadre d'un contrat à la saison, VOGO installe sa solution pour l'ensemble de la saison et accompagne le club dans l'exploitation de VOGO SPORT au fil de la saison ;
- Un nombre croissant d'événements font partie d'une tournée mondiale, où plusieurs compétitions constituent une saison et sont organisés à travers différents. Dans ces cas, VOGO travaille avec l'équipe qui gère l'ensemble des épreuves, mais aussi avec les équipes organisatrices locales.

A l'international, la Société a privilégié une approche indirecte, en signant des contrats avec des apporteurs d'affaires ; des distributeurs, qui s'emploient à la commercialisation, l'installation et la maintenance des VOGO BOX dans les pays qu'ils couvrent ; et des intégrateurs, responsables de l'assemblage, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des VOGO BOX dans les pays concernés.

A l'image des loyers payés par les clubs, ligues ou organisateurs directement à VOGO, les redevances variabilisées versées par les distributeurs et les intégrateurs à la Société sont calculées en fonction :

- Du nombre d'événements pour un contrat à la saison ou de la durée de l'événement pour un contrat à l'événement ; et
- De la capacité du stade (le taux d'utilisation de la solution, c'est-à-dire le nombre de spectateurs ayant consulté l'application VOGO, au cours d'un événement ou d'une saison n'est pour sa part pas pris en compte).

Cette couverture commerciale indirecte permet à VOGO une prise de marché rapide. VOGO fait déjà acte de nombreux partenaires commerciaux à travers le monde.

Enfin, la solution VOGO SPORT est facile à intégrer dans des applications tierces. En effet, l'application existe en mode SDK (Software Development Kit), permettant d'être intégrée à une autre application (par exemple l'application d'une ligue, d'un club, etc.).

Historiquement la stratégie de vente des produits audio Vokkero repose sur ses capacités d'innovation pour alimenter les revenus futurs avec un modèle commercial basé sur des ventes répétées. Ainsi, la feuille de route de Vokkero en matière d'innovation correspondait au cycle de renouvellement des utilisateurs, soit 3 ou 4 ans en moyenne. Cette stratégie pourrait évoluer prochainement afin de proposer un modèle de location similaire à ce que nous faisons sur notre gamme de produits vidéo.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 *Éléments juridiques*

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019 aux termes de sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 25.988 actions gratuites au profit de deux (2) bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions n'est potentiellement définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 mars 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 30 mars 2022. Cette attribution est conditionnée au respect de conditions de présence et de performance.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 au titre de sa 5^{ème} Résolution, en mettant en œuvre le programme de rachat d'actions et a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à un million deux cent mille (1.200.000) euros ;
- le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions à trente euros (30 €).

Toutefois, dans ce cadre et compte-tenu de la crise sanitaire, la Société s'est engagée à procéder au rachat d'actions propres ou à s'abstenir de procéder à de tels rachats en fonction des directives gouvernementales qui seraient mises en place. A la date du présent rapport annuel, la Société a procédé au rachat de 2 326 actions sur l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anthony PARKER en qualité d'administrateur et de nommer Madame Véronique PUYAU en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a également décidé de i) renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ii) conformément aux dispositions légales applicables, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

Lors de sa réunion en date du 26 octobre 2020, le Conseil d'administration a autorisé la création d'une joint-venture dénommée « VOGOSCOPE »² sous la forme d'une société par actions simplifiée dotée d'un capital de

² Cf. communiqué de presse du 2 décembre 2020

500 .000 euros, détenue à 49 % par la Société et à 51 % par la société ABEO, partenaire de la Société depuis janvier 2020.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.000 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-1. Les conditions de présence et de performance ayant toutes été réalisées, cette acquisition définitive a donné lieu à la création de 34.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 440.338,75 € à 444 .588,75 €. Ces 34.000 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 16 novembre 2021.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 3.500 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-2. La condition de présence n'ayant pas été remplie par certains bénéficiaires, cette acquisition définitive a donné lieu à l'attribution au profit des bénéficiaires de 3.500 actions de 0,125 euro de valeur nominale, chacune détenues par la Société au titre du Programme de Rachat. Ces 3.500 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 18 novembre 2021.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution, a également décidé d'attribuer 3.800 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 10 décembre 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 10 décembre 2022. Cette attribution est conditionnée au respect d'une condition de présence.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2020, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros pour de porter de 444.588,75 euros à 510.866,625 euros, par émission de 530.223 actions de 0,125 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros³.

3.1.2.2 Avancement des activités de la Société

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,6 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Dans un contexte sans précédent, VOGO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation tant sur son activité historique dans l'univers du Sport, que dans l'Industrie où le Groupe a fortement renforcé sa pénétration. L'exercice 2020 aura également été marquée par l'entrée de VOGO sur le marché de la Santé au travers de sa contribution technologique au développement du test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov, avec des premiers revenus constatés sur l'exercice.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,31 M€ en hausse de 46% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles. Elle confirme l'agilité et la capacité du Groupe à se redéployer afin, non seulement, de traverser la crise mais aussi de bâtir les nouveaux moteurs qui porteront sa croissance future.

³ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

Grâce à son offre intégrée désormais unique, combinant systèmes technologiques audio et vidéo, VOGO a conforté ses positions sur son cœur de métier historique. L'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels a permis d'afficher une bonne résistance de l'activité sur ce pôle. La gamme de produits « sport » s'est en particulier illustrée avec la mise sur le marché en juin 2020 de la gamme VOKKERO ELITE, nouveau système de communication audio intégrant des fonctionnalités à haute valeur ajoutée.

Si les ventes de solutions à destination des « fans » ont été fortement et temporairement impactées par la crise, VOGO est resté offensif sur le terrain de l'Innovation afin d'accompagner la transformation du marché du Sport et de bâtir de nouveaux leviers de croissance. L'offre historique VOGOSPORT a ainsi été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle » à destination des ayants droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs ou organisateurs d'événements à la recherche de nouvelles sources de revenus. Le Groupe s'est également déjà positionné sur la 5G, qui va permettre de renforcer le périmètre de ses offres avec une agilité accrue et des exigences moins élevées en termes d'infrastructures.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,25 M€ sur l'exercice (contre 1,57 M€ en 2019), représentant 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression réalisée sur une base comparable traduit les premiers bénéfices de cette stratégie volontaire qui continuera à prendre sa mesure au cours des prochains mois.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 37% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 2,07 M€.

Au-delà de l'intégration de VOKKERO, cette diversification a bénéficié de la demande croissante de solutions de communication en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises.

Les sociétés dont les équipes travaillent dans des milieux bruyants et pour lesquelles la communication répond à des enjeux de sécurité comme cela est le cas pour les agents du secteur ferroviaire, nucléaire, les forces de sécurité, de secours ou encore les agents du BTP, ont été de plus en plus nombreuses à faire appel aux solutions audio proposées par VOGO.

La dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 83% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus sur ce segment représentant près de 249 K€ sur l'année 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 58% de l'activité de l'exercice contre 36% en 2019. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du Groupe.

Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019. Cette évolution, qui a directement profité de l'intégration des réseaux VOKKERO, constitue un solide atout qui démultiplie le potentiel de conquête commerciale du Groupe.

3.1.2.3 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000

Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 31 décembre 2020.

3.1.2.4 Succursales

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Crolles (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une vingtaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Evènements post-clôture

La Société a annoncé le 7 janvier 2021⁴ l'approbation par le ministère des Solidarités et de la Santé du remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV, avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 décembre 2020. Cette décision vient après l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 28 novembre 2020⁵, ce qui a permis au test EasyCOV d'être pleinement reconnu parmi les dispositifs pertinents dans les stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19.

Le 25 janvier 2021, la Société a annoncé une nouvelle évaluation positive de la part de la Haute Autorité de Santé (HAS), émis le 23 janvier 2021, concernant le test EasyCOV. Cette nouvelle évaluation renforce davantage la reconnaissance des performances diagnostiques du test et permet d'envisager un élargissement de son utilisation.

Lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté que l'acquisition définitive de 25.998 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2020-2 ne pouvait intervenir car les conditions de performance auxquelles était subordonnée cette attribution n'ont pas été atteintes.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution, a décidé d'attribuer :

- 40.000 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 12 avril 2022. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 12 avril 2023. Cette attribution est conditionnée au respect de conditions de présence et de performance.
- 5.000 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 12 avril 2022. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 12 avril 2023. Cette attribution est conditionnée au respect d'une condition de présence.

Lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 aux termes de sa 17^{ème} Résolution, a décidé l'émission et l'attribution de 14.800 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) au profit de bénéficiaires salariés.

Enfin, lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a autorisé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce en autorisant la modification, à la hausse, des montants de rémunération de Messieurs CARNIEL, KEIFLIN ET DEDISSE, respectivement Président Directeur général et Directeurs généraux délégués, perçus au titre de leurs contrats de travail.

⁴ Cf. Communiqué de presse du 7 janvier 2021

⁵ Cf. Communiqué de presse du 1er décembre 2020

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération. Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents, à l'exception du risque lié au coronavirus décrit ci-dessus au paragraphe 3.1.3 du présent document, à l'exception du risque lié au Covid-19 énoncé ci-dessous.

- Impact de l'épidémie de Covid-19 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 1 094 K€, en repli de 16,65 %. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité de l'exercice 2020 marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Sur le plan financier le Groupe a obtenu :

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€ permettant de conforter la position de trésorerie qui s'élève au 31 décembre 2020 à 9,7M€.
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Se reporter au paragraphe 3.1.1.2.3 du présent document.

3.2.1 Analyse des comptes consolidés3.2.1.1 *Compte de résultat*

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation | 6 514 768 | 2 228 174 |
| Chiffre d'affaires | 5 570 496 | 1 785 706 |
| Transferts de charges | 73 058 | 19 558 |
| Autres produits d'exploitation | 871 213 | 422 910 |
| Charges d'exploitation | 9 744 585 | 5 143 461 |
| Achats consommés | 1 860 357 | 332 406 |
| Autres achats et charges externes | 2 718 043 | 2 045 407 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 55 963 | 15 910 |
| Charges de personnel | 4 297 650 | 1 854 235 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations net | 727 514 | 847 274 |
| Autres charges d'exploitation | 85 059 | 48 229 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -3 229 818 | -2 915 287 |
| RESULTAT FINANCIER | -246 650 | -27 175 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | -3 476 468 | -2 942 462 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -41 910 | 2 696 |
| Impôts sur les bénéfices et impôts différés | 256 824 | 166 686 |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Amortissement net des écarts d'acquisition | 0 | 0 |
| RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Intérêts minoritaires | | |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Résultat part du groupe par action | -0,798 | -0,788 |
| Résultat part du groupe dilué par action | -0,798 | -0,788 |

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires

| Etat exprimé en euros | 2020 | | | 2019 | | |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | Audio | Vidéo | Total | Audio | Vidéo | Total |
| Europe, Moyen Orient, Afrique | 3 899 012 | 1 084 239 | 4 983 251 | 393 361 | 1 187 202 | 1 580 563 |
| Amerique du Nord | 455 135 | | 455 135 | 68 683 | | 68 683 |
| Amerique du Sud | 61 401 | | 61 401 | | 51 850 | 51 850 |
| Asie Pacifique | 60 709 | 10 000 | 70 709 | 10 760 | 73 850 | 84 610 |
| Total Chiffre d'affaires | 4 476 257 | 1 094 239 | 5 570 496 | 472 804 | 1 312 902 | 1 785 706 |

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,6 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,31 M€ en hausse de 46% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,25 M€ sur l'exercice (contre 1,57 M€ en 2019), représentant 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020.

2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 37% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 2,07 M€. Là encore, la dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 83% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 248K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 58% de l'activité de l'exercice contre 36% en 2019. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du Groupe. Les perspectives restent pour autant très favorables sur le continent américain alors que se dessinent les premiers signes de sortie de crise sur cette zone stratégique. Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|------------------|------------------|
| Charges d'exploitation | 9 744 585 | 5 143 461 |
| Achats consommés | 1 860 357 | 332 406 |
| Autres achats et charges externes | 2 718 043 | 2 045 407 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 55 963 | 15 910 |
| Charges de personnel | 4 297 650 | 1 854 235 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations net | 727 514 | 847 274 |
| Autres charges d'exploitation | 85 059 | 48 229 |

Les charges d'exploitation sont impactées à la hausse en raison du changement de périmètre successif à l'acquisition de l'activité Audio Vokkero en novembre 2019.

Les charges de personnel (Rémunération du personnel) augmentent de 2,4M€ entre 2019 et 2020 consécutivement à la reprise des salariés (22 collaborateurs) Vokkero au 1^{er} novembre 2019. L'effectif du groupe est constitué de 48 salariés (dont 5 aux Etats-Unis) au 31 décembre 2020 contre 45 salariés (dont 3 aux Etats-Unis) au 31 décembre 2019.

Les dotations aux amortissements enregistrent un léger recul (-120K€) en raison d'une première comptabilisation de la provision retraite en 2019 liée à la première publication des comptes consolidés.

3.2.1.1.3 Résultat financier

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|------------------|-----------------|
| Gains de change | 10 183 | 2 203 |
| Autres produits | 16 352 | 21 396 |
| Reprises sur prov. et amort. financiers | | |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 26 535 | 23 599 |
| Dotation aux prov. & amort. financiers | | |
| Intérêts et charges financières | 98 087 | 50 774 |
| Pertes de change | 175 098 | |
| Autres charges | | |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 273 185 | 50 774 |
| RESULTAT FINANCIER | - 246 650 | - 27 175 |

Le résultat financier est essentiellement impacté par les intérêts d'emprunts en hausse suite à l'octroi de prêts fin 2019 d'un montant de 4M€ relatifs au financement de l'activité Vokkero et par la constatation d'une provision pour perte de change correspondant pour 163K€ à une créance en dollars envers la filiale.

3.2.1.1.4 *Résultat exceptionnel*

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-----------------|---------------|
| Produits exceptionnels sur op. de gestion | | |
| Produits de cession d'éléments d'actifs | | |
| Subventions virées au résultat | | |
| Reprises de provisions exceptionnelles | | |
| Autres produits | | 30 048 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | - | 30 048 |
| Charges exceptionnelles sur op. de gestion | | - |
| VNC des éléments d'actifs cédés | 5 888 | |
| Dotations de provisions exceptionnelles | 797 | |
| Autres charges | 35 225 | 27 352 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 41 910 | 27 352 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | - 41 910 | 2 696 |

Les charges exceptionnelles de 35K€ sont consécutives à la distribution du premier plan d'actions gratuites au profit des salariés de VOGO SA.

3.2.1.1.5 *Impôts*

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-----------------------------|------------|------------|
| (en milliers d'€) | | |
| CIR CII et CICE | 257 | 162 |
| Total crédit d'impôt | 257 | 162 |

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 250K€.

La société a par ailleurs comptabilisé sur l'exercice 2020 une régularisation relative au CIR 2013 d'un montant de 7K€. Cette régularisation porte le crédit d'impôt recherche comptabilisé au compte de résultat à 257K€.

La Société dispose au 31 décembre 2020 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 11 739K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 28% jusqu'à 500.000€ de bénéfice fiscal, puis 31% au-delà.

Résultat de base par action

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Résultat part du groupe par action | -0,798 | -0,788 |
| Résultat part du groupe dilué par action | -0,798 | -0,788 |

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

| ACTIF | 31/12/2020 | | | 31/12/2019 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Amort. Prov. | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Ecart d'acquisition | 1 241 000 | | 1 241 000 | 1 241 000 |
| Immobilisations incorporelles | 6 089 984 | 1 245 668 | 4 844 316 | 4 462 790 |
| Immobilisations corporelles | 1 676 962 | 1 107 536 | 569 427 | 674 979 |
| Immobilisations financières | 347 609 | | 347 609 | 89 785 |
| Total de l'Actif Immobilisé | 9 355 555 | 2 353 204 | 7 002 352 | 6 468 554 |

L'écart d'acquisition est consécutif au rachat de l'activité Vokkero sur l'exercice 2019. Il est constitué par le rachat des titres pour les activités pilotées depuis la filiale aux Etats-Unis.

La variation des immobilisations incorporelles est essentiellement dû au frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+731K€) selon le détail ci-dessous :

- Solution Vidéo : 389 839€ dont 198 484K€ pour Easycov
- Solutions Audio : 341 329€

A noter qu'en raison de la crise sanitaire le programme I-Nov (DeepTech) financé par la BPI à hauteur de 1,8M€ dont le lancement initialement prévu sur le second trimestre 2020 a débuté réellement fin 2020.

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social et des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus.

3.2.1.2.2 Actif circulant

| ACTIF | 31/12/2020 | | | 31/12/2019 |
|---|-------------------|--------------|-------------------|------------------|
| | Valeurs brutes | Amort. Prov. | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | 1 167 730 | | 1 167 730 | 1 206 121 |
| Créances clients et comptes rattachés | 1 941 568 | | 1 941 568 | 982 445 |
| Autres créances et compte de régularisation | 962 120 | | 962 120 | 585 142 |
| Valeurs mobilières de placement | 333 000 | | 333 000 | 533 000 |
| Disponibilités | 9 405 400 | | 9 405 400 | 5 979 983 |
| Total de l'Actif Circulant | 13 809 818 | - | 13 809 818 | 9 286 691 |

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero.

Les créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont essentiellement constituées du solde des factures relatives à la saison sportive 2019-2020. L'augmentation de des créances clients est principalement lié à deux facteurs qui sont l'intégration de l'activité Vokkero puis une activité Audio très soutenue sur le dernier trimestre 2020.

Les autres créances sont principalement liées au CIR & CII pour l'exercices 2020 dont le montant total s'élève à 250K€ ainsi qu'à la TVA récupérable (152K€). A noter que le solde d'une subvention à percevoir dans le cadre du développement de la solution Easycov a également été constaté au 31/12/20 pour un montant de 100K€. Enfin, le compte prorata constitué lors de l'acquisition des activités Vokkero est porté à 240K€.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon (333K€). Ce dépôt à terme fait office de garantie sur le prêts consentis par nos banques partenaires dans le cadre du financement des activités Vokkero.

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

| PASSIF | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------------------|--------------------|
| | CAPITAUX PROPRES | |
| Capital | 510 867 | 439 702 |
| Primes liées au capital | 17 370 691 | 12 625 914 |
| Réserves consolidées | - 5 248 030 | - 2 628 039 |
| Résultat de la période (part du groupe) | - 3 261 554 | - 2 773 080 |
| Total des Capitaux Propres Part du Groupe | 9 371 974 | 7 664 497 |
| Intérêts des minoritaires | | |
| CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | 9 371 974 | 7 664 497 |

Le capital social est fixé à la somme de 510.866,625 euros et il est divisé en 4.086.933 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2020 résultent principalement des éléments suivants :

| (en milliers d'€) | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Total Part du Groupe | Minoritaires | Total Capitaux propres |
|---|---------|--------|----------|----------|----------------------|--------------|------------------------|
| Situation nette au 31/12/2019 | 440 | 12 626 | -2 628 | -2 773 | 7 665 | 0 | 7 665 |
| Souscription au capital | 71 | 4 745 | | | 4 816 | | 4 816 |
| Frais liés aux opérations sur capital nets IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | 168 | | 168 | | 168 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | -15 | | -15 | | -15 |
| Affectation du résultat | | | -2 773 | 2 773 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | -3 262 | -3 262 | | -3 262 |
| Situation nette au 31/12/2020 | 511 | 17 371 | -5 248 | -3 262 | 9 372 | 0 | 9 372 |

Vogo a procédé en date du 15 décembre 2020 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 5 M€ par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 530.223 actions ordinaires nouvelles représentant une levée de fonds totale de 5.000.002,89 euros. Le capital social de la Société est désormais composé de 4.086.933 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

3.2.1.2.4 Provisions

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Prov. pour indemnités de fin de carrière | 391 934 | 303 234 |
| Prov. pour autres risques et charges | | |
| Total Prov. pour risques & charges | 391 934 | 303 234 |

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 392 K€ au 31 décembre 2020.

3.2.1.2.5 *Emprunts et dettes*

| (en €) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 201 694 | 4 973 307 |
| I.C.N.E. sur emprunts | 14 471 | 2 181 |
| Comptes courants actionnaire | 264 | 264 |
| Dettes financières Crédit-bail | 310 709 | 472 832 |
| Concours bancaires courants | | |
| I.C.N.E. sur trésorerie passive | | |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | 7 527 138 | 5 448 584 |

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Sur l'exercice 2020 un prêt garanti par l'état de 2,5M€ a été contracté auprès des partenaires bancaires du groupe à savoir le CIC Sud-Ouest, la banque Populaire du Sud, la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et BPI France.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.1.2.6 *Autres dettes*

| (en €) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 987 323 | 952 589 |
| Avances et acomptes reçus | 231 083 | 50 280 |
| Client AAE | | |
| Dettes sociales | 1 397 062 | 497 300 |
| Dettes fiscales | 195 907 | 109 194 |
| Dettes d'IS exigible | | |
| Dettes diverses | 513 962 | 505 463 |
| TOTAL AUTRES DETTES | 3 325 337 | 2 114 826 |

Les dettes diverses sont essentiellement constituées d'un règlement différé relatif à l'acquisitions des activités Vokkero en novembre 2019 pour un montant de 500K€.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 *Résultats de VOGO SA*

Au titre de l'exercice 2020, VOGO enregistre un chiffre d'affaires en forte progression de 212% à 5,6M€ par rapport à l'année précédente. Cette croissance intègre l'acquisition réalisée fin octobre 2019 de l'activité VOKKERO, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets de la crise sanitaire, la progression des ventes a été nette et continue à compter du second semestre. Ainsi sur la seconde partie de l'année, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3,31 M€, en progression de 46% par rapport au premier semestre 2020, illustrant l'inflexion de tendance engagée qui prendra sa mesure à compter de 2021. Malgré un contexte sans précédent, le Groupe a su, grâce à son agilité et sa capacité d'adaptation, développer de nouveaux relais de croissance dans l'univers du Sport, renforcer fortement sa pénétration dans l'Industrie et entrer sur le marché de la santé au travers de sa contribution technologique au test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov.

Sur l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3,25 M€ sur le marché du Sport, en progression de 107% (contre 1,57 M€ en 2019), ce qui représente 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020, sur un périmètre parfaitement comparable.

Cette bonne performance au second semestre a bénéficié de l'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels avec, en particulier, la mise sur le marché en juin 2020 de la gamme VOKKERO ELITE et du succès de l'offre commune audio et vidéo qui est venue renforcer les positions du Groupe sur ses activités historiques.

Sur le marché Sport « fans », bien que l'activité ait été fortement impactée par la crise sanitaire, VOGO a poursuivi ses efforts d'innovation afin d'accompagner la transformation du marché et de profiter pleinement de la reprise à venir. Ainsi, l'offre historique VOGOSPORT a été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus. VOGO s'est également d'ores et déjà positionné sur la 5G afin de renforcer le périmètre de ses offres à forte valeur ajoutée avec des exigences moins élevées en termes d'infrastructures

Dans l'industrie, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 2,07 M€ contre 212 K€ en 2019. La part de l'industrie représente 37% de l'activité en 2020 contre 12% l'année précédente confirmant la pénétration renforcée de VOGO sur ce marché. Une fois de plus, la dynamique a été particulièrement favorable au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 83% par rapport au premier semestre 2020. Ces bonnes performances ont bénéficié d'une demande de plus en plus forte de solutions de communication audio en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises (secteurs ferroviaire, nucléaire, BTP...).

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-21. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus représentant près de 249 K€ sur l'année.

Sur l'année 2020, l'activité s'est concentrée essentiellement sur la zone EMEA qui totalise, en intégrant la France, près de 4,98 M€ du chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du Groupe. Les activités dans la zone Amérique du Nord ont été plus fortement impactées par la crise sanitaire en raison de leur exposition exclusive au marché du sport. Toutefois le marché nord-américain reste stratégique avec une relance de la dynamique commerciale déjà confirmée sur les premiers mois de l'exercice 2021.

Face à la crise sanitaire sans précédent, des mesures rapides ont été prises dès le premier semestre afin de contrôler les coûts et de limiter la consommation de trésorerie avec, en particulier, le recours aux différentes mesures gouvernementales : report de charges sociales et patronales, report des remboursements d'emprunt et de crédit-bail, demande de versement accéléré du CIR, prêt garanti par l'Etat, etc... Toutes ces décisions ont été prises en intensifiant l'innovation et en préservant les ressources commerciales. Elles ont porté leurs fruits sur le second semestre tant en matière de progression de l'activité que d'amélioration des résultats.

Sur l'année, les charges d'exploitation s'élèvent à -9,74 M€, en hausse de 89%, intégrant l'activité VOKKERO sur l'ensemble de l'exercice. Elles progressent à un rythme nettement inférieur à la progression du chiffre d'affaires, illustrant la bonne maîtrise des dépenses de l'exercice. Ainsi, les charges externes restent encadrées à -2,72 M€, représentant 48,8% du chiffre d'affaires contre 114,5% en 2019. Les charges de personnel ressortent à -4,30 M€, représentant 77,2% de l'activité totale réalisée en 2020 contre 103,8% en 2019. Cette évolution reflète l'intégration des équipes VOKKERO et les recrutements opérés afin de maintenir le cap dans l'innovation et soutenir l'accélération de l'activité. L'effectif total s'établit ainsi à 48 collaborateurs à fin décembre 2020.

L'EBITDA est négatif à hauteur de -2,19 M€ contre une perte de -1,88 M€ au titre de l'exercice 2019. Entre le premier et le second semestre, il affiche une amélioration de plus de 600 K€ et ressort proche de l'équilibre sur les six derniers mois de l'exercice en excluant les résultats enregistrés sur la filiale US. Toutes ces évolutions confirment l'accélération engagée sur la seconde partie de l'année

Après comptabilisation de la dotation aux amortissements et aux provisions illustrant la poursuite volontaire des investissements technologiques pour un montant de -0,64 M€ (contre -0,60 M€ en 2019), le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -3,23 M€.

Après prise en compte du résultat financier et du Crédit Impôt recherche (CIR), pour un montant de 0,26 M€, le résultat net part du Groupe ressort à -3,26 M€.

VOGO clôture son exercice avec une trésorerie disponible de 9,74 M€ (vs 6,51 M€ en 2019), des capitaux propres de 9,37 M€ (vs 7,66 M€ en 2019). Cette situation renforcée intègre les produits du financement non dilutif obtenus de BPI France en février 2020 pour un montant de 0,2 M€, du PGE de 2,5 M€ obtenu en mai 2020 et de l'augmentation de capital par placement privé réalisé en décembre 2020 d'un montant de 5 M€. Il est à noter que 1,6 M€ de financement BPI restent à percevoir sur les prochains exercices.

Sur l'année, la consommation de trésorerie liée aux flux d'activité et d'investissement a été parfaitement maîtrisée à -3,60 M€.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vokkero « Vogo NA » a été intégrée au groupe le 1^{er} novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 000 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Le chiffre d'affaires 2020 réalisé est de 455K€ pour un résultat consolidé de -983K€

3.2.2.3 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2020. Les comptes 2020 font apparaître une perte de 4K€ sur l'exercice 2020. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.4 Crédit d'Impôt Recherche

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|----------------------|------------|------------|
| (en milliers d'€) | | |
| CIR CII et CICE | 257 | 162 |
| Total crédit d'impôt | 257 | 162 |

La Société a bénéficié du CIR et du CIE (Crédit d'Impôt Export) au titre de l'exercice 2020 pour un montant total de 257K€.

3.2.2.5 Emprunts

| (en €) | 31/12/2020 | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|------------------|------------------|------------------|----------------|
| Concours bancaires courants | | | | |
| I.C.N.E. sur trésorerie passive | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 201 695 | 862 916 | 5 473 716 | 865 063 |
| ICNE sur emprunts | 14 471 | 14 471 | | |
| Comptes courants actionnaire | 264 | 264 | | |
| Dettes financières Crédit-bail | 310 708 | 233 882 | 76 826 | |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | 7 527 138 | 1 111 533 | 5 550 542 | 865 063 |

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Sur l'exercice 2020 un PGE de 2,5M€ a été contracté auprès de nos partenaires bancaires à savoir le CIC Sud-Ouest, la banque Populaire du Sud, la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon et BPI France.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.2.6 Trésorerie

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | | |
| - Amortissement et provisions | 728 886 | 847 350 |
| - Variation des impôts différés | | |
| - Plus-values de cession / sortie d'actifs | 40 538 | -30 048 |
| - Correction d'erreur | | |
| Subventions virées au résultat | | |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | -2 492 130 | -1 955 778 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 67 674 | 349 063 |
| (I) Flux net de trésorerie généré par l'activité | -2 424 455 | -1 606 715 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | -935 004 | -463 976 |
| Subventions d'investissement reçus | | |
| Variation des prêts et avances consentis | | -89 561 |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt | | |
| Incidence des variations de périmètre | -245 000 | -5 931 867 |
| (II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -1 180 004 | -6 485 404 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Augmentation de capital | 4 815 942 | 108 927 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | -70 506 | -135 247 |
| Emissions d'emprunts bancaires | 2 631 463 | 4 000 000 |
| Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire | | |
| Variation des I.C.N.E. | | -2 549 |
| Remboursements d'emprunts | -543 361 | -752 884 |
| (III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 6 833 538 | 3 218 247 |
| Variation de trésorerie (I)+(II)+(III) | 3 225 360 | -4 873 873 |
| (A) Trésorerie d'ouverture | 6 512 983 | 11 385 208 |
| (B) Trésorerie de clôture | 9 738 343 | 6 512 983 |
| (C) Incidences des variations de cours des devises | -3 718 | -1 648 |
| Variation de trésorerie (B)-(A)+(C) | 3 229 078 | -4 873 873 |

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à – 2,424 K€.

Les flux d'investissements sont impactés par la participation du groupe Vogo à la joint-venture créée en collaboration avec le groupe ABEO afin de commercialiser la solution vidéo VOGOSCOPE. Les acquisitions d'immobilisations sont relatives à la capitalisation de frais de R&D pour un montant de 731K.

La variation des flux financiers (+6,8M€) est essentiellement liée à l'augmentation de capital réalisée fin 2020 pour un montant net de 4,8M€ et à l'emprunt PGE contracté sur le second trimestre 2020 pour un montant de 2,5M€.

3.2.3 Autres informations financières de la société

3.2.3.1 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, pour un montant de 2 082 044,80 €, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 6 477 638,95 euros.

3.2.3.2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3.2.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 17 150,12 euros.

3.2.3.4 Délais de paiement clients

Au 31 décembre 2020, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 1 910K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 871K€ de factures émises à encaisser.

| Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|--|---|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et + | Total 1 jour et + |
| | (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nbre de Factures concernées | | 22 | 19 | 16 | 92 | 149 |
| Montant total des factures concernées TTC | | 167 662 | 164 235 | 52 329 | 486 964 | 871 191 |
| % du montant total du CA TTC de l'exe. | | 2,76% | 2,70% | 0,86% | 8,01% | 14,33% |
| | (B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses | | | | | |
| Nbre de Factures | | | | | | |

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2020 s'élève à 240K€ TTC

3.2.3.5 Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 690K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 170K€ de factures émises à régler

| Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|---|--------|--------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|
| | 0 jour | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et + | Total 1 jour et + |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nbre de Factures concernées | | 107 | 7 | 1 | 28 | 143 |
| Montant total des factures concernées TTC | | 105 034 | 5 682 | 5 825 | 53 847 | 170 388 |
| % du montant total des achats TTC | 0,00% | 1,94% | 0,10% | 0,11% | 0,99% | 3,15% |
| (B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses | | | | | | |
| Nbre de Factures | | | | | | |

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2020 s'élève à 273K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2020 :

| Date | Nature des opérations | Capital | Nombre d'actions créées | Nombre cumulé total d'actions | Valeur nominale | Capital après opération |
|------------|--|-----------|-------------------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------|
| 04/06/2013 | Création | 0 € | 60.000 | 60.000 | 1€ | 60.000 € |
| 18/04/2014 | Augmentation de capital | 60.000 € | 4.440 | 64.440 | 1€ | 64.440 € |
| 16/06/2015 | Augmentation de capital | 64.440 € | 11.138 | 75.578 | 1€ | 75.578 € |
| 21/12/2015 | Augmentation de capital | 75.578 € | 453.468 | 529.046 | 1€ | 529.046 € |
| 20/12/2016 | Augmentation de capital | 529.046 € | 35.015 | 564.061 | 1€ | 564.061 € |
| 25/01/2018 | Augmentation de capital : exercice BSA | 564.061 € | 2.100 | 566.161 | 1€ | 566.161 € |

| | | | | | | |
|------------------|--|---------------|--------------------------|-----------|--------|---------------|
| 22/06/2018 | Réduction du capital ⁽¹⁾ | 566.161 € | 0 | 566.161 | 0,50€ | 283.080,50 € |
| 01/10/2018 | Augmentation de capital : exercice BSA | 283.080,50 € | 2.541 | 568.702 | 0,50€ | 284.351 € |
| 01/10/2018 | Division de la valeur nominale | 284.351 € | 1.706.106 | 2.274.808 | 0,125€ | 284.351 € |
| 29/11/2018 | Augmentation de capital | 284.351 € | 1.120.383 ⁽²⁾ | 3.395.191 | 0,125€ | 424.398,875 € |
| 31/12/2018 | Augmentation de capital | 424.398,875 € | 106.047 | 3.501.238 | 0,125€ | 437.654,75 € |
| 23/12/2019 | Augmentation de capital | 437.654,75 € | 16.380 | 3.517.618 | 0,125€ | 439.702,25 € |
| 20 juillet 2020 | Augmentation de capital : exercice BSPCE | 439.702,25 € | 5.092 | 3.522.710 | 0,125€ | 440.338,75 € |
| 10 décembre 2020 | Augmentation de capital | 440.338,75 € | 34.000 | 3.556.710 | 0,125€ | 444.588,75 € |
| 15 décembre 2020 | Augmentation de capital | 444,588,75 € | 530.223 | 4.086.933 | 0,125€ | 510.866,625 € |

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

| | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|--|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| <i>Etat exprimé en euros</i> | | | | | |
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social (en €) | 564 061 | 566 161 | 437 655 | 439 702 | 510 867 |
| Nombre d'actions ordinaires | 564 061 | 566 161 | 3 501 238 | 3 517 618 | 4 086 933 |
| Nombres d'actions à dividendes prioritaires | | | | | |
| Opérations & résultat de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 380 715 | 821 665 | 746 458 | 1 754 062 | 5 326 171 |
| Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions | (918 194) | (848 331) | (1 119 075) | (2 520 926) | (1 711 617) |
| Impôts sur les bénéfices | (96 661) | (125 730) | (89 189) | (166 686) | (256 824) |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat de l'exercice | (1 001 878) | (925 034) | (2 041 354) | (2 354 240) | 2 082 045 |
| Résultat distribué | | | | | |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions | (2) | (1) | (0) | (1) | (0) |
| Résultat de l'exercice | (2) | (2) | (1) | (1) | 1 |
| Dividendes distribués par action | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen | 9 | 10 | 11 | 14 | 39 |
| Masse salariale de l'exercice | 517 546 | 592 741 | 723 801 | 1 294 241 | 2 361 720 |

3.2.3.8 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3.2.3.9 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 *Le Conseil d'administration*

Le 1^{er} octobre 2018, la Société a tenu une assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de procéder à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs : Pierre KEIFLIN

Daniel DEDISSE

Véronique PUYAU⁶

Anthony PARKER (Administrateur indépendant)⁷

Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)

Stéphanie GOTTLIB (Administrateur indépendant)

La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC (Censeur)

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

| | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Directeur Général | Christophe CARNIEL |
| Directeur Général Délégué | Pierre KEIFLIN |
| Directeur Général Délégué | Daniel DEDISSE |
| Directeur Administratif & Financier | Véronique PUYAU (prestataire externe) |
| Directeur Général Adjoint | Pascal SAGUIN |
| Directeur Général Adjoint | Bertrand MILLON |

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de i) renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ii) conformément aux dispositions légales applicables, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

3.3.1.5 Gouvernance de la Société

⁶ Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020, Madame Véronique PUYAU a été nommée en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

⁷ L'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 a ratifié la cooptation de Monsieur Anthony PARKER pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence auquel se réfère depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date du présent document :

| Recommandations du Code MiddleNext | Appliqué | Non appliqué |
|--|----------|------------------|
| Le pouvoir de « surveillance » | | |
| R1 : Déontologie des membres du Conseil | X | |
| R2 : Conflits d'intérêts | X | |
| R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil | X | |
| R4 : Information des membres du Conseil | X | |
| R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités | X | |
| R6 : Mise en place des Comités | | X ⁽¹⁾ |
| R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil | X | |
| R8 : Choix de chaque membre du Conseil | X | |
| R9 : Durée des mandats des membres du Conseil | | X ⁽²⁾ |
| R10 : Rémunérations des membres du Conseil | X | |
| R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil | X | |
| R12 : Relations avec les actionnaires | X | |
| Le pouvoir exécutif | | |
| R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux | X | |
| R14 : Préparation de la succession des dirigeants | X | |
| R15 : Cumul contrat de travail et mandat social | X | |
| R16 : Indemnités de départ | X | |
| R17 : Régime des retraites supplémentaires | X | |
| R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions | X | |
| R19 : Revue des points de vigilance | X | |

(1) La recommandation R6 du Code Middlenext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégique...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;

(2) La recommandation R9 du Code Middlenext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.

3.3.1.6 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2020 :

| Actionnaires | Capital existant | | | | Capital intégralement dilué | | |
|------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------------|-------------------------------|---|----------------------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | Droits de vote | % des droits de vote | Nombre d'instruments dilutifs | Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs | % du capital intégralement dilué |
| SAS TWO C ⁽¹⁾ | 601.512 | 14,72 % | 1.157.180 | 19,43 % | 0 | 601.512 | 14,70 % |
| SAS ESPE ⁽²⁾ | 609.260 | 14,91 % | 1.135.692 | 19,07 % | 0 | 609.260 | 14,89 % |
| Daniel DEDISSE | 280.000 | 6,85 % | 559.476 | 9,40 % | 0 | 280.000 | 6,84 % |
| Véronique PUYAU | 83.956 | 2,05 % | 167.912 | 2,82 % | 0 | 83.956 | 2,05% |
| Sous-total fondateurs | 1.574.728 | 38,53 % | 3.020.260 | 50,72 % | 0 | 1.574.728 | 38,49 % |
| SORIDEC ⁽³⁾ | 30.072 | 0,74 % | 60.144 | 1,01 % | 0 | 30.072 | 0,74 % |
| Jeremie LR ⁽⁴⁾ | 60.144 | 1,47 % | 120.288 | 2,02 % | 0 | 60.144 | 1,47 % |

| | | | | | | | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|----------------------|------------------|--------------|
| Sous total investisseurs institutionnels | 90.216 | 2,21 % | 180.432 | 3,03 % | 0 | 90.216 | 2,21 % |
| Investisseurs privés ⁽⁵⁾ | 440.477 | 10,78 % | 772.161 | 12,97 % | 200 ⁽⁶⁾ | 440.677 | 10,77 % |
| Flottant | 1.981.512 | 48,48 % | 1.981.512 | 33,28 % | 4.220 ⁽⁶⁾ | 1.985.732 | 48,53 % |
| TOTAL | 4.086.933 | 100 % | 5.954.365 | 100 % | 4.420 | 4.091.353 | 100 % |

(1) société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(3) SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

(4) JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

(5) Les Investisseurs privés regroupent environ $\frac{3}{4}$ de personnes physiques et $\frac{1}{4}$ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

(6) Lors de leur émission, chaque BSPCE donnait droit à une action de la Société. En raison de la division du nominal et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 1^{er} octobre 2018, chaque BSPCE donne désormais droit à 4 actions de la Société. Le montant présenté est le nombre d'actions auquel les 155 BSPCE (620 actions) toujours en circulation pourraient donner droit. A ce montant s'ajoute les 3 800 actions attribuées sur l'exercice 2020 au titre du plan d'actions gratuites adopté le 10 décembre 2020 (pour rappel, le Conseil d'administration a constaté que l'acquisition définitive de 25.998 actions gratuites attribuées le 30 mars 2020 ne pouvait intervenir car les conditions de performance auxquelles était subordonnée cette attribution n'ont pas été atteintes).

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, les salariés détiennent 8,50% du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2020, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 16.784 actions VOGO ;

- Solde en espèces du compte de liquidité : 168.846,13 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 173 820,71 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2020 :

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO

| | Quantité | Cours |
|--------------------------------|----------|-------|
| Actions en compte au 31/12/19 | 12.096 | 10,44 |
| Actions achetées (cours moyen) | 342 501 | 10,58 |
| Actions vendues (cours moyen) | 337 813 | 10,84 |
| Actions en compte au 31/12/20 | 16 784 | 10,36 |

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 100.000 €

3.4.5 Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

3.4.5.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus

En 2020, la Société a procédé au rachat de 2.326 actions propres. 3500 actions ont été distribuées sur l'exercice dans le cadre du plan de distribution d'actions gratuites au profit des salariés.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2020 est la suivante :

| Objectifs de rachat | Nombre d'actions |
|--|------------------|
| La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées | 3.826 |
| La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société | 0 |
| Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société | 0 |

| | |
|--|---------------|
| La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport | 0 |
| L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) | 0 |
| L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers | 0 |
| La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur | 16.784 |
| TOTAL | 20.610 |

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

La Société a eu connaissance d'opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société. Le détail de ces opérations est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

A l'exception de la création d'une joint-venture dénommée « VOGOSCOPE »⁸ sous la forme d'une société par actions simplifiée dotée d'un capital de 500.000 euros, détenue à 49 % par la Société et à 51 % par la société ABEO, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a réalisé aucune autre prise de participation ou prise de contrôle.

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

⁸ Cf. communiqué de presse du 2 décembre 2020

3.4.10 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

| | |
|--|------------------|
| Nombre d'actions cotées au 31/12/2020 | 4.086.933 |
| Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 | 19,95 € |
| Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 | 6,18 € |
| Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 | 20 665 |
| Code ISIN | FR0011532225 |



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

4.2. Conventions réglementées

4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société est composé de sept administrateurs, dont trois indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2020 est la suivante :

| Nom et prénom ou dénomination sociale du membre | Durée du mandat | Fonctions exercées dans la Société | Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés |
|---|--|---|--|
| Monsieur Christophe CARNIEL | <u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | Président Directeur Général | <ul style="list-style-type: none"> • 9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur • Vogo NA : Président • SAS Two-C : Président • SAS Kaliop : Président du conseil de surveillance • SAS Callimédia : Président du conseil de surveillance • SAS Genepep : Administrateur • SCI Ingril : Gérant • SCI Cinvia : Gérant • SAS Vogoscope : Président |
| Monsieur Pierre KEIFLIN | <u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | Administrateur et Directeur Général Délégué | <ul style="list-style-type: none"> • 9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur • Vogo NA : Director • SAS Espé : Président • SAS Easy Invest : Président • SCI RSP0912 : Co-Gérant |
| Monsieur Daniel DEDISSE | <u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | Administrateur et Directeur Général Délégué | N/A |
| Madame Véronique PUYAU | <u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 | Administratrice ⁽¹⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • SAS e-CFO : Présidente |

| | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|--|
| | <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | | <ul style="list-style-type: none"> • SAS Theis Audit & Finance : Présidente |
| Madame Claudia ZIMMER | <u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | Administratrice indépendante | <ul style="list-style-type: none"> • CYME SAS : Présidente • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat: Administratrice indépendante • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante |
| Madame Stéphanie GOTTLIB | <u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | Administratrice indépendante | <ul style="list-style-type: none"> • Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente |
| Monsieur Anthony PARKER | <u>Date de nomination :</u> 24 juillet 2019 ⁽²⁾ <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾ | Administrateur indépendant | <ul style="list-style-type: none"> • Président de INFINITY NINE SPORTS • Président et membre du Comité de surveillance de ASVEL BASKET • Président et membre du Comité de surveillance de LYON ASVEL FEMININ • Président de INFINITY NINE PROMOTION • Gérant de INFINITY IMMOBILIER • Gérant de INFINITY SAINT GERMAIN • Gérant de PARKER GALA ORGANISATION • Gérant de INFINITY NINE ACADEMY • Président de NINE EVENTS • Président de 9 WAP • Président de INFINITY BATMAN • Administrateur de SEVLC • Président de NORTHROCK-X |

⁽¹⁾ Madame Véronique PUYAU a été nommée en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020.

⁽²⁾ L'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 a ratifié la cooptation de Monsieur Anthony Parker en qualité d'administrateur.

⁽²⁾ Le renouvellement du mandat d'administrateur sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale de la Société, prévue le 4 juin 2021.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 juin 2020 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

| Objet de la résolution | Résolution N° | Durée de validité à compter du 5 juin 2020 | Plafonds | Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2020 |
|--|---------------|--|--|--|
| Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ⁹ | 10 | 18 mois | 10 % du capital par période de 24 mois | Néant |
| Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes | 11 | 26 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €** | Néant |
| Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public | 12 | 26 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €** | Néant |
| Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du | 13 | 26 mois | Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) | <i>Décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020 :</i> Le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros par émission de 530.223 actions. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de |

⁹ Lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 au titre de sa 5ème Résolution, en mettant en œuvre le programme de rachat d'actions.

| Objet de la résolution | Résolution N° | Durée de validité à compter du 5 juin 2020 | Plafonds | Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2020 |
|--|---------------|--|--|--|
| droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires | | | 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €** | placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros ¹⁰ . |
| Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires | 14 | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €** | Néant |
| Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas | 15 | - | 15% du nombre de titres de l'émission initiale | Néant |
| Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 35.1762 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 35.176 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées | 16 | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 4.397 €* €* | Néant |

¹⁰ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

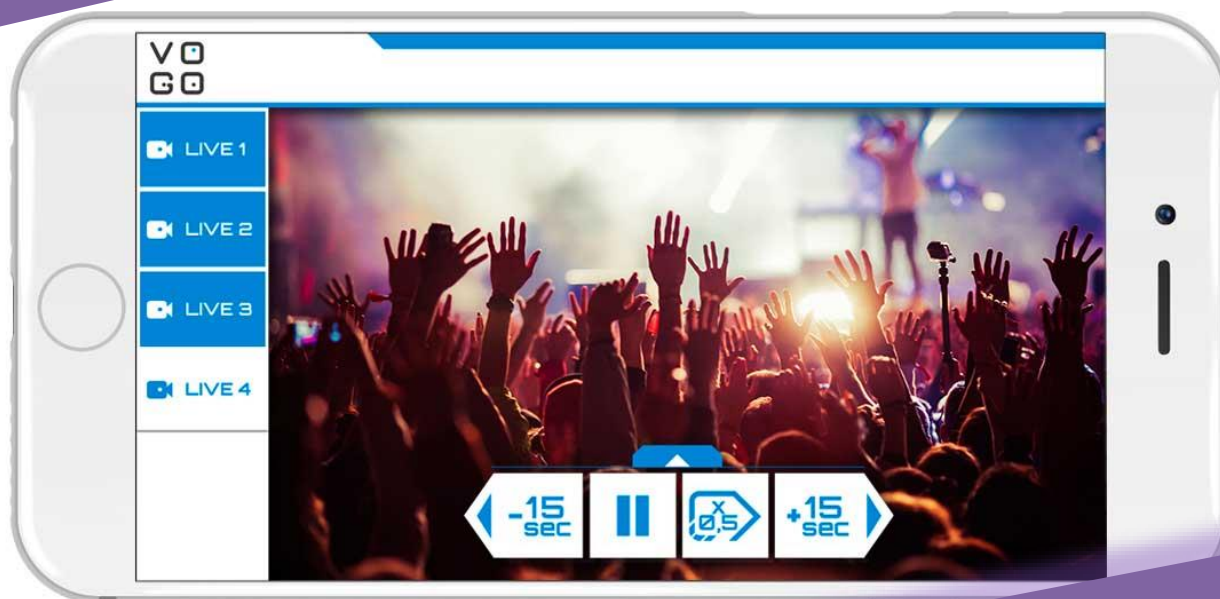
| Objet de la résolution | Résolution N° | Durée de validité à compter du 5 juin 2020 | Plafonds | Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2020 |
|---|---------------|--|--|--|
| Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 35.176 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 35.176 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées | 17 | 18 mois | Montant nominal des augmentations de capital : 4.397€* | Réunion du Conseil d'administration du 12 avril 2021 : Emission et attribution de 14.800 BSPCE au profit de bénéficiaires salariés |
| Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société | 18 | 26 mois | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 % du capital social | Néant |
| Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions | 19 | 26 mois | Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 105.528 actions | Réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2020 : Attribution de 3.800 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés Réunion du Conseil d'administration du 12 avril 2021 : Attribution de 45.000 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés |
| Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions | 21 | 18 mois | Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois | Néant |

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 400.000 € de nominal (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 33.000.000 € de nominal (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | 1 Bilan

| ACTIF | Notes | 31/12/2020 | | | 31/12/2019 |
|---|-------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | | Valeurs brutes | Amort. Prov. | Valeurs nettes | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | |
| Ecart d'acquisition | 6 | 1 241 000 | | 1 241 000 | 1 241 000 |
| Immobilisations incorporelles | 7 | 6 089 984 | 1 245 668 | 4 844 316 | 4 462 790 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 1 676 962 | 1 107 536 | 569 426 | 674 979 |
| Immobilisations financières | 9 | 102 609 | | 102 609 | 89 785 |
| Titres mis en équivalence | 9 | 245 000 | | 245 000 | |
| Total de l'Actif Immobilisé | | 9 355 555 | 2 353 204 | 7 002 351 | 6 468 554 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Stocks et en-cours | 10 | 1 167 730 | | 1 167 730 | 1 206 121 |
| Créances clients et comptes rattachés | 11 | 1 941 568 | | 1 941 568 | 982 445 |
| Autres créances et compte de régularisation | 11 | 962 120 | | 962 120 | 585 142 |
| Valeurs mobilières de placement | | 333 000 | | 333 000 | 533 000 |
| Disponibilités | | 9 405 400 | | 9 405 400 | 5 979 983 |
| Total de l'Actif Circulant | | 13 809 818 | - | 13 809 818 | 9 286 691 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 23 165 373 | 2 353 204 | 20 812 169 | 15 755 244 |

| PASSIF | Notes | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | | 510 867 | 439 702 |
| Primes liées au capital | | 17 370 691 | 12 625 914 |
| Réserves consolidées | - | 5 248 030 | - 2 628 039 |
| Résultat de la période (part du groupe) | - | 3 261 554 | - 2 773 080 |
| Total des Capitaux Propres Part du Groupe | | 9 371 974 | 7 664 497 |
| Intérêts des minoritaires | | | |
| CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | | 9 371 974 | 7 664 497 |
| Impôts différés passifs | 12 | | |
| Ecart d'acquisition négatifs | 6 | | |
| Provisions | 13 | 391 934 | 303 234 |
| DETTES | | | |
| Dettes sur ets de crédit et emprunts crédit-bail | 14 | 7 526 874 | 5 448 320 |
| Dettes financières diverses | 14 | 264 | 264 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 15 | 987 323 | 952 589 |
| Dettes fiscales et sociales | 15 | 1 592 969 | 606 494 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 15 | 940 831 | 779 847 |
| TOTAL DU PASSIF | | 20 812 169 | 15 755 244 |

5 | 2 Compte de résultat

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits d'exploitation | 6 514 768 | 2 228 174 |
| Chiffre d'affaires | 5 570 496 | 1 785 706 |
| Transferts de charges | 73 058 | 19 558 |
| Autres produits d'exploitation | 871 213 | 422 910 |
| Charges d'exploitation | 9 744 585 | 5 143 461 |
| Achats consommés | 1 860 357 | 332 406 |
| Autres achats et charges externes | 2 718 043 | 2 045 407 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 55 963 | 15 910 |
| Charges de personnel | 4 297 650 | 1 854 235 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations net | 727 514 | 847 274 |
| Autres charges d'exploitation | 85 059 | 48 229 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | -3 229 818 | -2 915 287 |
| RESULTAT FINANCIER | -246 650 | -27 175 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | -3 476 468 | -2 942 462 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -41 910 | 2 696 |
| Impôts sur les bénéfices et impôts différés | 256 824 | 166 686 |
| RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Amortissement net des écarts d'acquisition | 0 | 0 |
| RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Intérêts minoritaires | | |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Résultat part du groupe par action | -0,798 | -0,788 |
| Résultat part du groupe dilué par action | -0,798 | -0,788 |

5 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

| (en milliers d'€) | Capital | Primes | Réserves | Résultat | Total Part du Groupe | Minoritaires | Total Capitaux propres |
|---|---------|--------|----------|----------|----------------------|--------------|------------------------|
| Situation nette au 31/12/2018 | 438 | 12 519 | -309 | -2 086 | 10 562 | 0 | 10 562 |
| Souscription au capital | 2 | 107 | | | 109 | | 109 |
| Frais liés aux opérations sur capital nets IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | -29 | | -29 | | -29 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | -204 | | -204 | | -204 |
| Affectation du résultat | | | -2 086 | 2 086 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | -2 773 | -2 773 | | -2 773 |
| Situation nette au 31/12/2019 | 440 | 12 626 | -2 628 | -2 773 | 7 665 | 0 | 7 665 |
| Souscription au capital | 71 | 4 745 | | | 4 816 | | 4 816 |
| Frais liés aux opérations sur capital nets IS | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des écarts de conversion | | | 168 | | 168 | | 168 |
| Variation de périmètre | | | | | 0 | | 0 |
| Variation des actions propres | | | -15 | | -15 | | -15 |
| Affectation du résultat | | | -2 773 | 2 773 | 0 | | 0 |
| Changement de méthode | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de la période | | | | -3 262 | -3 262 | | -3 262 |
| Situation nette au 31/12/2020 | 511 | 17 371 | -5 248 | -3 262 | 9 372 | 0 | 9 372 |

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 31 décembre 2020 s'élève à 510 867 euros représenté par 4 086 933 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euros chacune.

1 273 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2020. L'augmentation de capital relative à l'exercice de ces BSPCE s'élève à 636,50€ (5 092 actions)

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions toujours en circulation au 31 décembre 2020 :

| BSPCE | Emis | Annulés | Exercés | Solde de bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducités |
|------------|--------------|---------|--------------|--------------------------|----------------|--------------------|-----------|
| 12/10/2016 | 2 762 | | 2 762 | - | - | - | - |
| 30/06/2017 | 2 500 | | 2 500 | - | - | - | - |
| 07/06/2018 | 261 | | 106 | 155 | - | - | - |
| | 5 523 | - | 5 368 | 155 | - | - | - |

5 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | -3 261 554 | -2 773 080 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | | |
| - Amortissement et provisions | 728 886 | 847 350 |
| - Variation des impôts différés | | |
| - Plus-values de cession / sortie d'actifs | 40 538 | -30 048 |
| - Correction d'erreur | | |
| Subventions virées au résultat | | |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | -2 492 130 | -1 955 778 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | 67 674 | 349 063 |
| (I) Flux net de trésorerie généré par l'activité | -2 424 455 | -1 606 715 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | -935 004 | -463 976 |
| Subventions d'investissement reçus | | |
| Variation des prêts et avances consentis | | -89 561 |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt | | |
| Incidence des variations de périmètre | -245 000 | -5 931 867 |
| (II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -1 180 004 | -6 485 404 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Augmentation de capital | 4 815 942 | 108 927 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | -70 506 | -135 247 |
| Emissions d'emprunts bancaires | 2 631 463 | 4 000 000 |
| Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire | | |
| Variation des I.C.N.E. | | -2 549 |
| Remboursements d'emprunts | -543 361 | -752 884 |
| (III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 6 833 538 | 3 218 247 |
| Variation de trésorerie (I)+(II)+(III) | 3 225 360 | -4 873 873 |
| (A) Trésorerie d'ouverture | 6 512 983 | 11 385 208 |
| (B) Trésorerie de clôture | 9 738 343 | 6 512 983 |
| (C) Incidences des variations de cours des devises | -3 718 | -1648 |
| Variation de trésorerie (B)-(A)+(C) | 3 229 078 | -4 873 873 |

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 étaient les premiers comptes consolidés établis par le Groupe. Le Groupe n'était pas soumis à l'obligation de consolider les années précédentes. Suite à l'acquisition de Vokkero et de sa filiale américaine, le Groupe a choisi de publier des comptes consolidés.

Ses comptes consolidés sont établis en Euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période**Opération sur le capital**

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.000 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-1. Les conditions de présence et de performance ayant toutes été réalisées, cette acquisition définitive a donné lieu à la création de 34.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 440.338,75 € à 444.588,75 €. Ces 34.000 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 16 novembre 2021.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2020, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros pour de porter de 444.588,75 euros à 510.866,625 euros, par émission de 530.223 actions de 0,125 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros¹¹.

¹¹ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

Avancements des projets de recherche

Les principaux projets de recherches 2020 sur la vidéo sont dans la continuité des projets lancés en 2019, ils portent sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités au catalogue telle que l'achat in App mais aussi sur l'élargissement de la gamme avec notre nouvelle solution développée en collaboration avec notre partenaire ABEO¹².

VOGO a concrétisé sur 2020 le portage de sa solution sur le réseau 5G en partenariat avec Orange comme expliqué dans le précédent paragraphe

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Enfin, face à la crise sanitaire la société s'est impliquée auprès des équipes scientifiques du CNRS et avec la société de biotechnologie Skillcell pour la mise à disposition d'un test salivaire de dépistage rapide (Easycov). Vogo a développé un outil numérique permettant d'automatiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test Easycov

Sur la partie Audio, plusieurs projets sont en cours :

La nouvelle gamme de produits de communication VOKKERO ELITE a été mise sur le marché mi 2020. Ces nouveaux produits intègrent 2 nouvelles fonctionnalités importantes :

- Un mécanisme automatique de résistances aux perturbations radiofréquences (de plus en plus nombreuses dans les stades) qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Cette technologie permet de choisir en temps réel le meilleur canal de communication sans aucune intervention des usagers.
- Une amélioration de la qualité audio dans un contexte où les communications entre arbitres sont devenues encore plus importantes avec la généralisation de vidéo et donc de la nécessité d'un lien audio entre l'arbitre central et l'arbitre vidéo situé à l'extérieur du stade.

La gamme ELITE est disponible en plusieurs versions permettant à VOGO de couvrir la plupart des pays.

Pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de développement. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu...

La gamme Vokkero Guardian, dédiée à l'industrie a également bénéficié de nombreuses améliorations notamment par la création d'un GUARDIAN CLARIS adapté aux applications du monde du rail qui permet en plus de la communication entre agents de recevoir et d'envoyer des alertes d'arrivée des trains.

2020 a aussi été l'objet de la définition et du lancement d'un nouveau programme d'innovation sur l'audio baptisée « Vokkero 2023 ». Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Cette thématique a fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé dont le résultat sera connu en 2021.

¹² Cf. Communiqué de presse du 21 janvier 2019 et du 2 décembre 2020.

Développement commercial

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,6 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,31 M€ en hausse de 46% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,25 M€ sur l'exercice (contre 1,57 M€ en 2019), représentant 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 37% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 2,07 M€.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 249K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 58% de l'activité de l'exercice. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du groupe.

Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

Création de filiale

Sur le dernier trimestre 2020, la filiale Vogoscope SAS a été créée conjointement avec ABEO (détenteur de 51% du capital), acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. L'objectif de cette création est de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite ;
- les frais de R&D sont activés.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

4.3. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

| | | |
|-----------|---|-----------|
| Brevets | : | 3 à 5 ans |
| Logiciels | : | 1 an |

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

| | | |
|----------------------------------|---|------------|
| Installations agencements divers | : | 7 à 10 ans |
| Matériel informatique | : | 3 ans |
| Matériel de bureau | : | 4 à 7 ans |

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.8. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.9. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.10. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.11. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés à fin 2020 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 31/12/2020 de VOGO France s'élèvent à 11.739 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements 99-02, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

4.12. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 392 K€ au 31 décembre 2020.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (0.34%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2019)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)

e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

4.14. Eléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.15. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.16. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€. Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice 2020, 342 501 actions ont été achetées au cours moyen de 10.58 euros par action, et 337 813 actions ont été vendues au cours moyen de 10.84 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 2 326 actions ont été rachetées sur l'exercice 2020 au cours moyen de 9.71€.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 16 784 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 165 155 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 9.84 euros.

4.17. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.18. Subventions d'investissement

Conformément à la recommandation AMF (bull COB n°361), les subventions d'investissement sont reclassées en compte de régularisation passif dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

| Devise | Taux de clôture | Taux moyen N | Taux d'ouverture | Taux moyen N-1 |
|-----------------|-----------------|--------------|------------------|----------------|
| Dollar US | 0,8149 | 0,8755 | 0,8901 | 0,8934 |
| Dollar Canadien | 0,634 | 0,6536 | 0,685 | 0,6733 |

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

| Société | Forme juridique | Siège social | % contrôle | Taux d'intérêt | Méthode de consolidation |
|----------------------|-----------------|---|------------|----------------|--------------------------|
| VOGO | SA | Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER | | | Société mère |
| 9328-9601 QUEBEC INC | INC | 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6 | 100% | 100% | Intégration globale |
| Adeunis NA, Inc. | INC | 55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708 | 100% | 100% | Intégration globale |
| VOGOSCOPE | SAS | 6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ | 49% | 49% | Mise en équivalence |

Note 6. Ecart d'acquisitions

| | Date d'acquisition | Durée d'amortissement | Valeurs Brutes 31/12/2019 | Amortissements cumulés 31/12/2019 | Valeurs Nettes 31/12/2019 |
|---|--------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Vogo NA | 01/11/2019 | illimitée | 1 241 000 | - | 1 241 000 |
| | | | | - | - |
| | | | | - | - |
| | | | | - | - |
| TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS | | | 1 241 000 | - | 1 241 000 |
| | | | | | - |
| TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS NEGATIFS | | | - | - | - |

VOGO a fait l'acquisition début novembre 2019 de 100% du capital de la filiale nord-américaine d'ADEUNIS basée à New-York et comprenant 3 collaborateurs. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition d'un montant de 1.241 K€, calculé par différence entre la valeur des titres (300 K€) et la situation nette de la cible à la date d'acquisition (-941 K€).

Cet écart d'acquisition a une durée d'utilité illimitée pour le Groupe VOGO, il n'est donc pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuellement.

Au 31 décembre 2020, aucune perte de valeur n'est à constater compte tenu des provisionnels d'activité de la filiale.

Note 7. Immobilisations incorporelles

| | Valeur brutes début d'exercice | Variation de périmètre | Acquisitions | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 31/12/2020 |
|--|--------------------------------|------------------------|----------------|----------------------|---------------------------|
| Concessions, brevets & droits similaires | 1 360 925 | | 2 921 | 890 967 | 2 254 813 |
| Fonds commercial | 3 642 705 | | | | 3 642 705 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | | - |
| Immobilisations incorporelles en cours | 352 267 | | 731 166 | - 890 967 | 192 466 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 5 355 897 | - | 734 087 | - | 6 089 984 |

| | Amortissements début exercice | Variation de périmètre | Dotations | Reprises | Amortissements fin exercice |
|--|-------------------------------|------------------------|----------------|----------|-----------------------------|
| Concessions, brevets & droits similaires | 893 107 | | 352 561 | | 1 245 668 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | | | | - |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 893 107 | - | 352 561 | - | 1 245 668 |

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Note 8. Immobilisations corporelles

| | Valeurs Brutes début d'exercice | Variation de périmètre | Acquisitions | Variations des cours de change | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 31/12/2020 |
|--|---------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Terrains | - | | | | | - |
| Agencements sur terrains | - | | | | | - |
| Constructions | - | | | | | - |
| Installations tech, mat et outillages ind. | 190 000 | | 22 656 | | | 212 656 |
| Matériel de bureau | 185 827 | | 53 082 | | 976 | 237 933 |
| Matériel de transport | 255 | | | | | 255 |
| Matériel informatique | 28 115 | | 20 628 | | | 48 743 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 103 338 | | 91 727 | - 1 258 | - 16 432 | 1 177 375 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | | | | | - |
| Avances et acomptes s/ immo corp. | - | | | | | - |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 507 535 | - | 188 093 | - 1 258 | - 17 408 | 1 676 962 |

| | Amortissements début exercice | Variation de périmètre | Dotations | Variations des cours de change | Reprises / Reclassement/ Sorties | Amortissements fin exercice |
|--|-------------------------------|------------------------|----------------|--------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Terrains | - | | | | | - |
| Agencements sur terrains | - | | | | | - |
| Constructions | - | | | | | - |
| Installations tech, mat et outillages ind. | 6 477 | | 40 744 | | | 47 221 |
| Matériel de bureau | 83 247 | | 47 231 | | 976 | 129 502 |
| Matériel de transport | 255 | | | | | 255 |
| Matériel informatique | 16 681 | | 9 077 | | | 25 758 |
| Autres immobilisations corporelles | 725 896 | | 190 198 | - 751 | - 10 543 | 904 800 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 832 556 | - | 287 250 | - 751 | - 11 519 | 1 107 536 |

Dont actifs financés par crédit-bail :

| | Valeurs Brutes 31/12/2020 | | Amortissements | Valeurs Nettes 31/12/2020 |
|---|------------------------------|--|----------------|------------------------------|
| Terrains | | | | - |
| Constructions | | | | - |
| Installations tech, mat et outillages ind. | | | | - |
| Autres immobilisations corporelles | 1 031 278 | | 867 665 | 163 612 |
| Total immobilisations financées en crédit-bail | 1 031 278 | | 867 665 | 163 612 |

Note 9. Immobilisations financières

| | Valeurs Brutes 31/12/2020 | Provisions 31/12/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2020 |
|--|------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Titres de participations | - | - | - |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - |
| Prêts, Dépôts et cautionnements | 102 609 | - | 102 609 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 102 609 | - | 102 609 |

| | Valeurs brutes début d'exercice | Acquisitions | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 31/12/2020 |
|--|---------------------------------------|---------------|-------------------------|------------------------------|
| Titres de participations | | | | - |
| Créances rattachées à des participations | | | | - |
| Prêts, Dépôts et cautionnements | 89 785 | 12 824 | | 102 609 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 89 785 | 12 824 | - | 102 609 |

- Titres mis en équivalence

| | Valeurs brutes début d'exercice | Acquisitions | Cessions / Virements | Valeurs Brutes 31/12/2020 |
|--|---------------------------------------|----------------|-------------------------|------------------------------|
| VOGOSCOPE | | 245 000 | | 245 000 |
| TOTAL TITRES MIS EN EQUIVALENCE | - | 245 000 | - | 245 000 |

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogo Scope. Cette prise de participation est intervenue sur l'exercice 2020.

La filiale n'avait aucune activité au 31 décembre 2020.

Note 10. Stocks

| | Valeurs Brutes 31/12/2020 | Dépréciation 31/12/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2019 |
|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Matières premières | 615 452 | | 615 452 | 460 602 |
| En cours biens | | | | - |
| Produits finis | 552 278 | | 552 278 | 745 519 |
| Marchandises | | | - | - |
| TOTAL STOCKS ET EN-COURS | 1 167 730 | - | 1 167 730 | 1 206 121 |

Note 11. Clients, autres créances et comptes de régularisation

- Décomposition des créances

| | Valeurs Brutes 31/12/2020 | Dépréciation 31/12/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2020 | Valeurs Nettes 31/12/2019 |
|----------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Avances et acomptes versés | 7 633 | | 7 633 | 5 936 |
| Clients | 1 941 568 | | 1 941 568 | 982 445 |
| Créances sociales | 20 659 | | 20 659 | 3 695 |
| Créances fiscales | 254 909 | | 254 909 | 131 211 |
| Créance d'impôt exigible | 249 502 | | 249 502 | 251 393 |
| Fournisseurs AAR | 6 165 | | 6 165 | 8 847 |
| Autres créances | 240 083 | | 240 083 | 88 228 |
| TOTAL CREANCES | 2 720 519 | - | 2 720 519 | 1 471 755 |

| | Dépréciation début exercice | Variation de périmètre | Dotations | Reprises | Variations des cours de change | Dépréciation fin exercice |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------|------------|--------------------------------------|------------------------------|
| Avances et acomptes versés | | | | | | - |
| Clients | 203 | | | 203 | | - |
| Créances sociales | | | | | | - |
| Créances fiscales | | | | | | - |
| Débiteurs divers | | | | | | - |
| TOTAL CREANCES | 203 | | - | 203 | | - |

- Echancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

- Décomposition des comptes de régularisation

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Charges constatées d'avance | 183 169 | 95 832 |
| TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF | 183 169 | 95 832 |
| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
| Produits constatés d'avance | 195 783 | 224 102 |
| TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF | 195 783 | 224 102 |

Note 12. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Charge d'impôt de l'exercice

| (en milliers d'€) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Impôts sur les bénéfices | 257 | 167 |
| Impôts différés | | |
| Total charge d'impôt | 257 | 167 |

- Rationalisation de l'impôt

| (en milliers d'€) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|------------|------------|
| Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition) | -3 262 | -2 773 |
| Impôt comptabilisé | 257 | 167 |
| Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition | -3 519 | -2 940 |
| Taux d'impôt | 28,00% | 28,00% |
| Charge d'impôt théorique | 985 | 823 |
| Déficits reportables non activés | -985 | -732 |
| Différences permanentes | 0 | -90 |
| CIR CII et CICE | 257 | 167 |
| Charge d'impôt réelle | 257 | 168 |

Note 13. Provisions

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Prov. pour indemnités de fin de carrière | 391 934 | 303 234 |
| Prov. pour autres risques et charges | | |
| Total Prov. pour risques & charges | 391 934 | 303 234 |

| (en €) | Provision début exercice | Dotations | Reprises | Provision fin exercice |
|---|-----------------------------|---------------|----------|---------------------------|
| Prov. pour indemnités de fin de carrière | 303 234 | 88 700 | | 391 934 |
| Prov. pour autres risques et charges | | | | - |
| Total Prov. pour risques & charges | 303 234 | 88 700 | - | 391 934 |
| Résultat d'exploitation | | 88 700 | | |
| Résultat financier | | | | |
| Résultat exceptionnel | | | | |

Note 14. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

| (en €) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 201 694 | 4 973 307 |
| I.C.N.E. sur emprunts | 14 471 | 2 181 |
| Comptes courants actionnaire | 264 | 264 |
| Dettes financières Crédit-bail | 310 709 | 472 832 |
| Concours bancaires courants | | |
| I.C.N.E. sur trésorerie passive | | |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES | 7 527 138 | 5 448 584 |

Les emprunts auprès des établissements de crédit comprennent 2,5 M€ de PGE souscrits sur l'exercice.

- Échéancier des dettes financières

| (en €) | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | | | |
| I.C.N.E. sur trésorerie passive | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 862 916 | 5 473 716 | 865 063 |
| ICNE sur emprunts | 14 471 | | |
| Comptes courants actionnaire | 264 | | |
| Dettes financières Crédit-bail | 233 882 | 76 826 | |

Note 15. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

| (en €) | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 987 323 | 952 589 |
| Avances et acomptes reçus | 231 083 | 50 280 |
| Client AAE | | |
| Dettes sociales | 1 397 062 | 497 300 |
| Dettes fiscales | 195 907 | 109 194 |
| Crédit vendeur | 500 000 | 500 000 |
| Dettes diverses | 13 962 | 5 463 |
| TOTAL AUTRES DETTES | 3 325 337 | 2 114 826 |

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an. Les PCA comptabilisées pour un montant de 196K€ sont détaillées en compte de régularisation (cf. Note 11)

Note 16. Résultat financier

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|------------------|-----------------|
| Gains de change | 10 183 | 2 203 |
| Autres produits | 16 352 | 21 396 |
| Reprises sur prov. et amort. financiers | | |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 26 535 | 23 599 |
| Dotation aux prov. & amort. financiers | | |
| Intérêts et charges financières | 98 087 | 50 774 |
| Pertes de change | 175 098 | |
| Autres charges | | |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 273 185 | 50 774 |
| RESULTAT FINANCIER | - 246 650 | - 27 175 |

Note 17. Résultat exceptionnel

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-----------------|---------------|
| Produits exceptionnels sur op. de gestion | | |
| Produits de cession d'éléments d'actifs | | |
| Subventions virées au résultat | | |
| Reprises de provisions exceptionnelles | | |
| Autres produits | | 30 048 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | - | 30 048 |
| Charges exceptionnelles sur op. de gestion | - | - |
| VNC des éléments d'actifs cédés | 5 888 | |
| Dotations de provisions exceptionnelles | 797 | |
| Autres charges | 35 225 | 27 352 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 41 910 | 27 352 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | - 41 910 | 2 696 |

Note 18. Personnel

- Effectif

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Effectif moyen employé | 48 | 15 |
| Cadres et professions supérieures | 40 | 15 |
| Techniciens et agents de maîtrise | | |
| Employés / Ouvriers | 8 | |

- Charges de Personnel

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Rémunération du personnel | 3 126 480 | 1 323 062 |
| Charges sociales | 1 171 170 | 531 173 |
| Participation des salariés | | |
| Total | 4 297 650 | 1 854 235 |

Note 19. Information sectorielle

- Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

| Etat exprimé en euros | 2020 | | | 2019 | | |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | Audio | Vidéo | Total | Audio | Vidéo | Total |
| Europe, Moyen Orient, Afrique | 3 899 012 | 1 084 239 | 4 983 251 | 393 361 | 1 187 202 | 1 580 563 |
| Amerique du Nord | 455 135 | | 455 135 | 68 683 | | 68 683 |
| Amerique du Sud | 61 401 | | 61 401 | | 51 850 | 51 850 |
| Asie Pacifique | 60 709 | 10 000 | 70 709 | 10 760 | 73 850 | 84 610 |
| Total Chiffre d'affaires | 4 476 257 | 1 094 239 | 5 570 496 | 472 804 | 1 312 902 | 1 785 706 |

Note 20. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 374K€

Note 21. Autres informations

a) Engagements hors bilan

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 500 000 euros de crédits souscrits fin 2015.

Pour le nantissement de 500 000€ auprès de la BPS le capital restant dû est de 44 533€ au 31/12/2020.

Les engagements de crédit-bail correspondent aux matériels pris en crédit-baux par la société : principalement du matériel informatique nécessaire au montage des Vogobox, ainsi que des véhicules.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 29 500 euros et se ventile comme suit :

| | Mission légale | Autres missions dont SACC |
|--------------|----------------|---------------------------|
| EY | 29 500 | - |
| TOTAL | 29 500 | - |

Note 22. Evénements postérieurs à la clôture

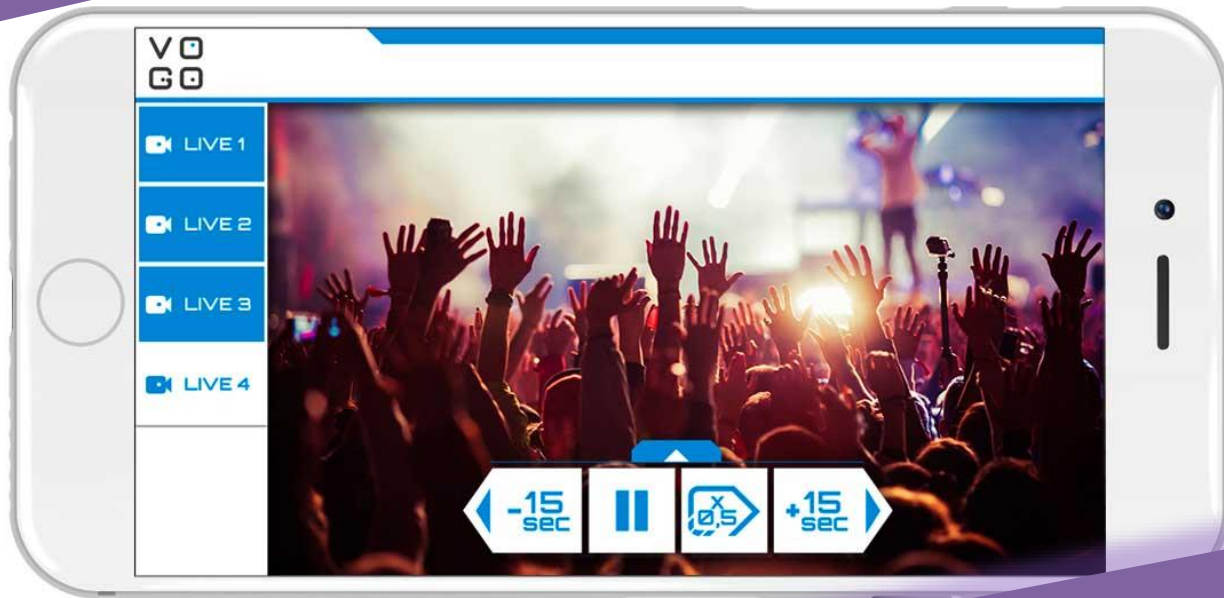
Le 5 janvier 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a approuvé le remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 Décembre 2020. Cette décision suit l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 28 novembre 2020. Celui-ci recommande l'utilisation et le remboursement du test EasyCOV chez les patients symptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est impossible ou difficilement réalisable. EasyCOV est ainsi pleinement reconnu parmi les examens de biologie médicale au cœur des stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19.

Le 23 janvier 2021, la Haute Autorité de Santé a émis une nouvelle évaluation positive des tests RT-PCR salivaires, permettant d'envisager un prochain élargissement de leurs indications. Cette évaluation s'appuie sur l'étude de 64 essais regroupant 18 931 patients. A l'occasion de cette publication, la HAS lève également l'obligation de contrôler les tests positifs réalisés par tests salivaires RT-LAMP par un test RT PCR.

Le 6 avril 2021, la société a obtenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « PIA3 régionalisé » un financement pour un montant de 200K€ sous forme de subvention et 200K€ sous forme d'avance récupérables. Ce financement est fléché sur un projet d'innovation concernant une nouvelle génération de produits de communication radiofréquence en environnement bruyant.

Le 7 avril 2021, la BPI a apporté son soutien à la société au travers d'une subvention de 200K€ dans le cadre du plan de relance et du soutien industriel dans les territoires. Ce financement va permettre à la société de restructurer ses activités de production sur le territoire français.

La filiale Vogoscope NA détenue à 100% par Vogoscope SAS a été créée en février 2021.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Tableau de flux de trésorerie nette

6.5. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

6 | 1 Bilan

| | | 31/12/2020 | | | 31/12/2019 | Variations | |
|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------|
| | | Brut | Amort. et Dépréc. | Net | Net | 31/12/20-31/12/19 | % |
| <i>Etat exprimé en euros</i> | | | | | | | |
| Capital souscrit non appelé (I) | | | | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | |
| | Fonds commercial | 3 642 705 | | 3 642 705 | 3642705 | 0 | 0% |
| | Frais de R&D | 2 211 158 | 1 211 276 | 999 881 | 256 446 | 743 435 | 290% |
| | Concessions brevets droits similaires | 43 655 | 34 392 | 9 264 | 211 372 | -202 109 | -96% |
| | Autres immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | Immobilisations en cours incorporelles | 192 466 | | 192 466 | 352 267 | -159 801 | -45% |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | |
| | Terrains | | | | | | |
| | Constructions | | | | | | |
| | Installations techniques, mat. et outillage ind. | 212 656 | 47 221 | 165 435 | 208 436 | -43 002 | -21% |
| | Autres immobilisations corporelles | 418 798 | 184 440 | 234 358 | 114 014 | 120 344 | 106% |
| | Immobilisations en cours | | | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| | IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | | | |
| Participations évaluées selon mise en équ. | | | | | | | |
| Autres participations | 545 702 | | 545 702 | 300702,34 | 245 000 | 81% | |
| Créances rattachées à des participations | | | 0 | 174 417 | -174 417 | -100% | |
| Autres titres immobilisés | | | | | | | |
| Prêts | | | | | | | |
| Autres immobilisations financières | 510 967 | 375 | 510 591 | 394 056 | 116 536 | 30% | |
| | TOTAL (II) | 7 778 107 | 1 477 705 | 6 300 403 | 5 654 416 | 645 987 | 11% |
| ACTIF CIRCULANT | STOCKS ET EN-COURS | | | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | 440 780 | | 440 780 | 1059133,73 | -618 354 | -58% |
| | En-cours de production de biens | | | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | 552 278 | | 552 278 | | 552 278 | 100% |
| | Marchandises | | | | | | |
| | Avances et Acomptes versés sur com. | 7 633 | | 7 633 | 5 936 | 1 696 | 29% |
| | CREANCES | | | | | | |
| | Créances clients et comptes rattachés | 2 150 444 | | 2 150 444 | 958 620 | 1 191 824 | 124% |
| | Autres créances | 2 487 712 | | 2 487 712 | 1 673 875 | 813 837 | 49% |
| Capital souscrit appelé, non versé | | | | | | | |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT | 333 000 | | 333 000 | 533 000 | -200 000 | -38% | |
| DISPONIBILITES | 9 363 954 | | 9 363 954 | 5 926 532 | 3 437 422 | 58% | |
| COMPTES DE REGULARISATION | Charges constatées d'avance | 178 388 | | 178 388 | 92 420 | 85 968 | 93% |
| | TOTAL (III) | 15 514 188 | | 15 514 188 | 10 249 518 | 5 264 669 | 51% |
| | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | | | | | | |
| Primes de remboursement des obligations (V) | | | | | | | |
| Ecart de conversion actif (VI) | 179 867 | | 179 867 | 12 167 | 167 700 | 1378% | |
| | TOTAL ACTIF (I à VI) | 23 472 162 | 1 477 705 | 21 994 457 | 15 916 100 | 6 078 357 | 38% |

| | | 31/12/2020 | 31/12/2019 | Variations 31/12/20- 31/12/19 | |
|------------------------------|---|--------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------|
| | | | | | % |
| <i>Etat exprimé en euros</i> | | | | | |
| Capitaux Propres | Capital social ou individuel | 510 867 | 439 702 | 71 164 | 16% |
| | Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... | 17 370 691 | 12 625 914 | 4 744 778 | 38% |
| | Ecarts de réévaluation | | | | |
| | RESERVES | | | | |
| | Réserve légale | 624 | 624 | 0 | 0% |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | | | |
| | Réserves réglementées | | | | |
| | Autres réserves | 11 863 | 11 863 | 0 | 0% |
| | Report à nouveau | (4 395 594) | (2 041 354) | -2 354 240 | 115% |
| | Résultat de l'exercice | (2 082 045) | (2 354 240) | 272 196 | -12% |
| Subventions d'investissement | | | | | |
| Provisions réglementées | | | | | |
| | Total des capitaux propres | 11 416 407 | 8 682 510 | 2 733 896 | 31% |
| Autres fonds propres | Produits des émissions de titres participatifs | | | | |
| | Avances conditionnées | 498 368 | 464 201 | 34 167 | 7% |
| | Total des autres fonds propres | 498 368 | 464 201 | 34 167 | 7% |
| Provisions | Provisions pour risques | 179 867 | 12 167 | 167 700 | 1378% |
| | Provisions pour charges | | | | |
| | Total des provisions | 179 867 | 12 167 | 167 700 | 1378% |
| Dettes | DETTES FINANCIERES | | | | |
| | Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| | Autres emprunts obligataires | | | | |
| | Emprunts dettes auprès des établissements de crédit | 6 377 900 | 4 211 286 | 2 166 614 | 51% |
| | Emprunts et dettes financières divers | 280 264 | 300 000 | -19 736 | -7% |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 204 183 | 45 645 | 158 538 | 347% |
| | DETTES D'EXPLOITATION | | | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 963 068 | 905 704 | 57 364 | 6% |
| | Dettes fiscales et sociales | 1 382 560 | 605 191 | 777 369 | 128% |
| | DETTES DIVERSES | | | | |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 500 000 | 500 000 | 0 | 0% |
| | Autres dettes | 35 077 | 6 460 | 28 617 | 443% |
| | Produits constatés d'avance | 151 250 | 182 937 | -31 687 | -17% |
| | Total des dettes | 9 894 302 | 6 757 223 | 3 137 079 | 46% |
| | Ecarts de conversion passif | 5514,14 | | | |
| | TOTAL PASSIF | 21 994 457 | 15 916 100 | 6 078 358 | 38% |

6 | 2 Compte de résultat

| | Etat exprimé en euros | | Variations | |
|--|-----------------------|--------------------|----------------------------|--------------|
| | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2020 - 31/12/2019 | % |
| RESULTAT COMPTABLE | Export | 12 mois | 12 mois | |
| Ventes de marchandises | 9 880 | | 9 880 | 100% |
| Production vendue (Biens) | 4 106 345 | 418 613 | 3 687 732 | 881% |
| Production vendue (Services et Travaux) | 1 209 946 | 1 335 449 | -125 503 | -9% |
| Montant net du Chiffres d'affaires | 5 326 171 | 1 754 062 | 3 572 109 | 204% |
| Production stockée | (494 306) | | | |
| Production immobilisée | 731 166 | 352 267 | 378 899 | 108% |
| Subventions d'exploitation reçues | 336 213 | 29 400 | 306 813 | 1044% |
| Autres produits | 73 849 | 39 120 | 34 729 | 89% |
| Total des produits d'exploitation | 5 973 092 | 2 174 849 | 3 798 243 | 175% |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | 7 857 | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | 2 023 610 | 389 954 | 1 633 656 | 419% |
| Variation de stock (matières premières et approvisionnement) | (428 231) | (109 134) | -319 097 | 292% |
| Autres achats et charges externes | 2 486 795 | 2 272 962 | 213 833 | 9% |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 55 068 | 15 910 | 39 158 | 246% |
| Rémunérations du personnel | 2 361 720 | 1 294 241 | 1 067 479 | 82% |
| Charges sociales | 1 081 716 | 519 268 | 562 448 | 108% |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | 459 177 | 261 853 | 197 324 | 75% |
| Dotations aux provisions | | | | |
| Autres charges | 63 642 | 47 315 | 16 327 | 35% |
| Total des charges d'exploitation | 8 111 355 | 4 692 369 | 3 418 986 | 73% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | (2 138 262) | (2 517 520) | 379 258 | -15% |
| Produits financiers | 33 187 | 36 371 | -3 184 | -9% |
| Charges financières | 286 508 | 42 473 | 244 035 | 575% |
| Résultat financier | (253 321) | (6 102) | -247 219 | 4051% |
| Produits exceptionnels | 188 280 | 30 048 | 158 232 | 527% |
| Charges exceptionnelles | 135 565 | 27 352 | 108 213 | 396% |
| Résultat exceptionnel | 52 715 | 2 696 | 50 019 | 1855% |
| Impôts sur les bénéfices | (256 824) | (166 686) | -90 138 | 54% |
| BENEFICE ou PERTE | (2 082 045) | (2 354 240) | 272 195 | -12% |
| Résultat de base par action | (0,51) | (0,67) | | |

6 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

| <i>Etat exprimé en euros</i> | Capitaux propres clôture 01/01/2020 | Affectation du résultat N-1 ¹ | Apports avec effet rétroactif | Variations en cours d'exercice ² | Capitaux propres clôture 31/12/20 |
|--|--|---|--|--|--|
| Capital social | 439 702 | | | 71 164 | 510 866 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport ... | 12 625 914 | | | 4 744 778 | 17 370 691 |
| Ecart de réévaluation | | | | | |
| Réserve légale | 624 | | | | 624 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | | | |
| Réserves réglementées | | | | | |
| Autres réserves | 11 863 | | | | 11 863 |
| Report à nouveau | (2 041 354) | -2 354 240 | | | -4 395 594 |
| Résultat de l'exercice | (2 354 240) | 2 354 240 | | (2 082 045) | -2 082 045 |
| Subventions d'investissement | | | | | |
| Provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL | 8 682 509 | 0 | 0 | 2 733 897 | 11 416 407 |
| Date de l'assemblée générale | | | | | 05/06/2020 |
| Dividendes attribués | | | | | 0 |
| ¹ dont dividendes provenant du résultat n-1 | | | | | 0 |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 | | | | | 8 682 509 |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif | | | | | 8 682 509 |
| ² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice | | | | | 0 |
| Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure | | | | | 2 733 897 |

6 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

| Etat exprimé en euros | | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|--|-------------|-------------|
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT | | 12 mois | 12 mois |
| Résultat de l'exercice | | - 2 082 045 | - 2 354 240 |
| + Amortissements et provisions | | 640 216 | 273 988 |
| - Reprise d'amortissements et provisions | | 12 167 | 14 877 |
| - Subventions d'investissements virées au résultat | | | |
| + VNC des imos cédées | | | |
| - Ventes des immobilisations | | | |
| = Capacité d'autofinancement | | - 1 453 996 | - 2 095 129 |
| VARIATION BFR | | - 848 743 | - 203 399 |
| - Variation des stocks | | - 66 076 | 1 059 134 |
| - Variation des créances clients | | 1 034 865 | 63 763 |
| + Variation des dettes fournisseurs | | 58 351 | 626 338 |
| - Variation des autres créances | | 718 382 | 345 803 |
| + Variation des autres dettes | | 780 077 | 638 963 |
| Flux de trésorerie lié à l'exploitation | | - 2 302 739 | - 2 298 528 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT | | | |
| - Acquisitions d'immobilisations | | 128 818 | 4 286 371 |
| - Immobilisation de frais de R&D | | 731 166 | 227 606 |
| + cession d'immobilisations | | | 0 |
| +/- Variation des immobilisations financières | | | 566 111 |
| +/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements | | 245 000 | |
| Flux de trésorerie lié à l'investissement | | - 1 104 984 | - 5 080 088 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT | | | |
| + Augmentation capital | | 4 815 942 | 108 927 |
| + Emissions d'emprunts | | 2 578 900 | 4 000 000 |
| - Remboursements d'emprunt | | 398 175 | 449 234 |
| +/- Variation des comptes courants d'associés | | - 351 522 | - 1 201 563 |
| +/- Subventions d'investissement reçues | | | |
| +/- Variation des dettes et créances relatives aux opération de financements | | | |
| Flux de trésorerie lié au financement | | 6 645 145 | 2 458 130 |
| VARIATION DE TRESORERIE | | 3 237 422 | - 4 920 486 |
| + Trésorerie d'ouverture | | 6 459 531 | 11 380 017 |
| = Trésorerie de clôture | | 9 696 953 | 6 459 531 |

Présentation de la Société

La société conçoit, développe et commercialise une application destinée aux supporters de sport ainsi qu'aux professionnels exerçant dans le milieu du sport. L'application permet à l'utilisateur de récupérer sur smartphone ou une tablette les images d'un événement filmé en live en sélectionnant à sa guise les angles de caméra dont il dispose. L'application dispose de plusieurs fonctionnalités permettant notamment de revoir une action, de faire une pause sur une séquence, d'activer le ralenti ou encore de zoomer sur l'action.

Commentaires sur l'activité de la période

Au titre de l'exercice 2020, VOGO enregistre un chiffre d'affaires en forte progression de 204% à 5,3M€ par rapport à l'année précédente. Cette croissance intègre l'acquisition réalisée fin octobre 2019 de l'activité VOKKERO, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,2 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets de la crise sanitaire, la progression des ventes a été nette et continue à compter du second semestre. Ainsi sur la seconde partie de l'année, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3,22 M€, en progression de 53% par rapport au premier semestre 2020. Malgré un contexte sans précédent, la société a su, grâce à son agilité et sa capacité d'adaptation, développer de nouveaux relais de croissance dans l'univers du Sport, renforcer fortement sa pénétration dans l'Industrie et entrer sur le marché de la santé au travers de sa contribution technologique au test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov.

Sur l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3 M€ sur le marché du Sport ce qui représente 56% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,75 M€, en hausse de 39% par rapport au 1er semestre 2020, sur un périmètre parfaitement comparable.

Cette bonne performance au second semestre a bénéficié de l'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels avec, en particulier, la mise sur le marché en juin 2020 de la gamme VOKKERO ELITE et du succès de l'offre commune audio et vidéo qui est venue renforcer les positions du Groupe sur ses activités historiques.

Sur le marché Sport « fans », bien que l'activité ait été fortement impactée par la crise sanitaire, VOGO a poursuivi ses efforts d'innovation afin d'accompagner la transformation du marché et de profiter pleinement de la reprise à venir. Ainsi, l'offre historique VOGOSPORT a été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus. VOGO s'est également d'ores et déjà positionné sur la 5G afin de renforcer le périmètre de ses offres à forte valeur ajoutée avec des exigences moins élevées en termes d'infrastructures

Dans l'industrie, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 1,87 M. La part de l'industrie représente 35% de l'activité en 2020 contre 12% l'année précédente confirmant la pénétration renforcée de VOGO sur ce marché. Une fois de plus, la dynamique a été particulièrement favorable au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 151% par rapport au premier semestre 2020. Ces bonnes performances ont bénéficié d'une demande de plus en plus forte de solutions de communication audio en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises (secteurs ferroviaire, nucléaire, BTP...).

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-21. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus représentant près de 249 K€ sur l'année.

Sur l'année 2020, l'activité s'est concentrée essentiellement sur la zone EMEA qui totalise, en intégrant la France, près de 4,98 M€ du chiffre d'affaires soit 94% de l'activité totale du Groupe. Les activités dans la zone Amérique

du Nord ont été plus fortement impactées par la crise sanitaire en raison de leur exposition exclusive au marché du sport.

Face à la crise sanitaire sans précédent, des mesures rapides ont été prises dès le premier semestre afin de contrôler les coûts et de limiter la consommation de trésorerie avec, en particulier, le recours aux différentes mesures gouvernementales : report de charges sociales et patronales, report des remboursements d'emprunt et de crédit-bail, demande de versement accéléré du CIR, prêt garanti par l'Etat, etc... Toutes ces décisions ont été prises en intensifiant l'innovation et en préservant les ressources commerciales. Elles ont porté leurs fruits sur le second semestre tant en matière de progression de l'activité que d'amélioration des résultats.

Sur l'année, les charges d'exploitation s'élèvent à -8,11 M€, en hausse de 73%, intégrant l'activité VOKKERO sur l'ensemble de l'exercice. Elles progressent à un rythme nettement inférieur à la progression du chiffre d'affaires, illustrant la bonne maîtrise des dépenses de l'exercice. Ainsi, les charges externes restent encadrées à -2,49 M€, représentant 47% du chiffre d'affaires contre 130% en 2019. Les charges de personnel ressortent à -3,44 M€, représentant 65% de l'activité totale réalisée en 2020 contre 103% en 2019. Cette évolution reflète l'intégration des équipes VOKKERO et les recrutements opérés afin de maintenir le cap dans l'innovation et soutenir l'accélération de l'activité. L'effectif total s'établit ainsi à 43 collaborateurs à fin décembre 2020.

L'EBITDA est négatif à hauteur de -1,37 M€ contre -2,07 M€ au titre de l'exercice 2019

Après comptabilisation de la dotation aux amortissements illustrant la poursuite volontaire des investissements technologiques pour un montant de -0,46 M€ (contre -0,26 M€ en 2019), le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -2,14 M€.

Après prise en compte du résultat financier et du Crédit Impôt recherche (CIR), pour un montant de 0,26 M€, le résultat net de la société ressort à -2,08 M€.

VOGO clôture son exercice avec une trésorerie disponible de 9,70 M€ (vs 6,46 M€ en 2019), des capitaux propres de 11,42 M€ (vs 8,68 M€ en 2019). Cette situation renforcée intègre les produits du financement non dilutif obtenus de BPI France en février 2020 pour un montant de 0,2 M€, du PGE de 2,5 M€ obtenu en mai 2020 et de l'augmentation de capital par placement privé réalisé en décembre 2020 d'un montant de 5 M€. Il est à noter que 1,6 M€ de financement BPI restent à percevoir sur les prochains exercices.

Sur l'année, la consommation de trésorerie liée aux flux d'activité et d'investissement a été parfaitement maîtrisée à -3,53 M€.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.000 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-1. Les conditions de présence et de performance ayant toutes été réalisées, cette acquisition définitive a donné lieu à la création de 34.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 440.338,75 € à 444.588,75 €. Ces 34.000 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 16 novembre 2021.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2020, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée

Générale Mixte du 5 juin 2020, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros pour de porter de 444.588,75 euros à 510.866,625 euros, par émission de 530.223 actions de 0,125 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros¹³.

Avancements des projets de recherche

Les principaux projets de recherches 2020 sur la vidéo sont dans la continuité des projets lancé en 2019, ils portent sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités au catalogue telle que l'achat in App mais aussi sur l'élargissement de la gamme avec notre nouvelle solution développée en collaboration avec notre partenaire ABEO¹⁴.

VOGO a concrétisé sur 2020 le portage de sa solution sur le réseau 5G en partenariat avec Orange comme expliqué dans le précédent paragraphe

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Enfin, face à la crise sanitaire la société s'est impliquée auprès des équipes scientifiques du CNRS et avec la société de biotechnologie Skillcell pour la mise à disposition d'un test salivaire de dépistage rapide (Easycov). Vogo a développé un outil numérique permettant d'automatiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test Easycov

Sur la partie Audio, plusieurs projets sont en cours :

La nouvelle gamme de produits de communication VOKKERO ELITE a été mise sur la marché mi 2020. Ces nouveaux produits intègrent 2 nouvelles fonctionnalités importantes :

- un mécanisme automatique de résistances aux perturbations radiofréquences (de plus en plus nombreuses dans les stades) qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Cette technologie permet de choisir en temps réel le meilleur canal de communication sans aucune intervention des usagers.
- Une amélioration de la qualité audio dans contexte où les communications entre arbitres sont devenues encore plus importantes avec la généralisation de vidéo et donc de la nécessité d'un lien audio entre l'arbitre central et l'arbitre vidéo situé à l'extérieur du stade.

La gamme ELITE est disponible en plusieurs versions permettant à VOGO de couvrir la plupart des pays.

Pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de développement. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu...

La gamme Vokkero Guardian, dédiée à l'industrie a également bénéficié de nombreuses améliorations notamment par la création d'un GUARDIAN CLARIS adapté aux applications du monde du rail qui permet en plus de la communication entre agents de recevoir et d'envoyer des alertes d'arrivée des trains.

¹³ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

¹⁴ Cf. Communiqué de presse du 21 janvier 2019 et du 2 décembre 2020.

2020 a aussi été l'objet de la définition et du lancement d'un nouveau programme d'innovation sur l'audio baptisée « Vokkero 2023 ». Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Cette thématique a fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé dont le résultat sera connu en 2021.

Développement commercial

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,3 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,2 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,22 M€ en hausse de 53% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,00 M€ sur l'exercice, représentant 56% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,75 M€, en hausse de 39% par rapport au 1er semestre 2020.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 35% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 1,87 M€. Là encore, la dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 151% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 249K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 56% de l'activité de l'exercice. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 94% de l'activité totale de la société. Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

Création de filiale

Sur le dernier trimestre 2020, la filiale Vogoscope SAS a été créée conjointement avec ABEO (détenteur de 51% du capital), acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. L'objectif de cette création est de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Evénements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a approuvé le remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 Décembre 2020. Cette décision suit l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 28 novembre 2020. Celui-ci recommande l'utilisation et le remboursement du test EasyCOV chez les patients symptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est impossible ou difficilement réalisable. EasyCOV est ainsi pleinement reconnu parmi les examens de biologie médicale au cœur des stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19.

Le 23 janvier 2021, la Haute Autorité de Santé a émis une nouvelle évaluation positive des tests RT-PCR salivaires, permettant d'envisager un prochain élargissement de leurs indications. Cette évaluation s'appuie sur l'étude de 64 essais regroupant 18 931 patients. A l'occasion de cette publication, la HAS lève également l'obligation de contrôler les tests positifs réalisés par tests salivaire RT-LAMP par un test RT PCR.

Le 6 avril 2021, la société a obtenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « PIA3 régionalisé » un financement pour un montant de 200K€ sous forme de subvention et 200K€ sous forme d'avance récupérables. Ce financement est fléché sur un projet d'innovation concernant une nouvelle génération de produits de communication radiofréquence en environnement bruyant.

Le 7 avril 2021, la BPI a apporté son soutien à la société au travers d'une subvention de 200K€ dans le cadre du plan de relance et du soutien industriel dans les territoires. Ce financement va permettre à la société de restructurer ses activités de production sur le territoire français.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.

- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle

- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.

- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.

- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2020 :

| | |
|-------------------------------|---------|
| Fond commercial : | 3 643K€ |
| R&D capitalisée : | 2 004K€ |
| Brevets : | 249K€ |
| Autres immo. Incorporelles : | 2 K€ |
| Immo.incorporelles en cours : | 192 K€ |

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2020, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans

- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

| | |
|---------------------------------------|--------|
| Installations et agencements divers : | 345 K€ |
| Matériel de transport : | 0K€ |
| Autres immobilisations corporelles : | 287 K€ |
| Matériel informatique : | 204 K€ |
| Mobilier : | 83 K€ |
| Immo. Corporelles en cours : | 0 K€ |

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

| | |
|-------------------------------|----------|
| Immobilisations financières : | 1 057 K€ |
| - Titres de participations : | 546 K€ |
| - Dépôts versés : | 103 K€ |
| - Contrat de liquidité : | 343 K€ |
| - Rachats actions | 66 K€ |

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2020 ces sommes s'élevaient à 343 k€ et étaient constitués de 16 784 titres et de 28 K€ en cash.

Au 31/12/20 les titres de la filiale VOGO NA ont fait l'objet d'un test de dépréciation, le résultat de ce test n'a eu aucune conséquence sur la valorisation de l'actif au bilan.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale Vogo Canada et la filiale VOGO NA)

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 392 K€ au 31 décembre 2020.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (0.34%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2019)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations – Amortissements

Etat exprimé en euros

| IMMOBILISATIONS | Valeur brute des immobilisations au 01/01/20 | Augmentations | Diminutions | Valeur brute des immobilisations au 31/12/20 |
|--|--|------------------|------------------|--|
| Fonds commercial | 3 642 705 | | | 3 642 705 |
| Frais de R&D | 1 112 896 | 890 967 | | 2 003 863 |
| Autres immobilisations incorporelles | 248 030 | 2 921 | | 250 950 |
| Immobilisations en cours | 352 267 | 731 166 | 890 967 | 192 466 |
| Installations générales, agencements et divers | 233 478 | 111 044 | | 344 522 |
| Matériel de transport | 255 | | | 255 |
| Matériel de bureau et informatique | 138 239 | 11 720 | 976 | 148 983 |
| Matériel informatique R&D | 34 202 | 20 628 | | 54 830 |
| Mobilier | 41 501 | 41 362 | | 82 863 |
| Immobilisations financières | 869 175 | 8 042 243 | 7 854 748 | 1 056 669 |
| TOTAL GENERAL | 6 672 748 | 9 852 051 | 8 746 691 | 7 778 107 |

| AMORTISSEMENTS | Montant des amortissements au 01/01/20 | Augmentations Dotations | Diminutions Reprises | Montant des amortissements au 31/12/20 |
|--|--|-------------------------|----------------------|--|
| Frais de R&D | 856 450 | 343 118 | | 1 199 568 |
| Autres immobilisations incorporelles | 36 657 | 9 443 | | 46 100 |
| Installations générales, agencements et divers | 25 042 | 51 104 | | 76 146 |
| Matériel de transport | 254,92 | | | 255 |
| Matériel de bureau et informatique | 62 544 | 36 769 | 976 | 98 337 |
| Matériel informatique R&D | 16 681 | 9 077 | | 25 758 |
| Mobilier | 20 704 | 10 462 | | 31 166 |
| TOTAL GENERAL | 1 018 332 | 459 974 | 976 | 1 477 329 |

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo.

Les immobilisations en cours concernent uniquement des frais de R&D capitalisés (192K€).

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- o La clientèle et l'achalandage
- o Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- o Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- o Le carnet clients et prospects attaché à l'Activité ;
- o L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- o Le site internet dédié à cette Activité ;
- o Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- o Le personnel

Charges à payer (avec détail)

| <i>Etat exprimé en euros</i> | 31/12/2020 | 31/12/2019 | Variations | % |
|--|----------------|----------------|----------------|------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 14 470 | 2 181 | 12 289 | 563% |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 272 689 | 238 538 | 34 151 | 14% |
| Dettes fiscales et sociales | 430 019 | 296 096 | 133 923 | 45% |
| Dettes fournisseurs d'immobilisation | | | | |
| Autres dettes | 21 114 | 997 | 20 117 | 2018% |
| TOTAL | 738 293 | 537 812 | 200 480 | 37% |

Dettes fiscales et sociales :

| | |
|--|--------|
| - Provision CP (ch. sociales inc.) : | 299 K€ |
| - Provision Primes (ch. sociales inc.) : | 95 K€ |
| - CVAE/TVTS : | 7 K€ |
| - FPC/TA : | 29 K€ |

Total : **430 K€**

Créances et Dettes

| <i>Etat exprimé en euros</i> | | 31/12/2020 | 1 an au plus | plus d'1 an |
|---|---|------------------|------------------|---------------|
| CREANCES | Créances rattachées à des participations | | | |
| | Prêts (1) (2) | | | |
| | Autres immobilisations financières | 510 967 | 510 967 | |
| | Clients douteux ou litigieux | | | |
| | Autres créances clients | 2 150 444 | 2 150 444 | |
| | Créances représentatives des titres prêtés | | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 8 982 | 8 982 | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 11 677 | 1 344 | |
| | Impôts sur les bénéficiés | 249 502 | 160 313 | 89 189 |
| | Taxes sur la valeur ajoutée | 149 740 | 149 740 | |
| | Autres impôts, taxes versements assimilés | 2 290 | | |
| | Divers | 102 880 | | |
| | Groupes et associés (2) | 1 716 393 | | |
| | Débiteurs divers | 248 704 | 248 704 | |
| | Charges constatées d'avance | 178 388 | 178 388 | |
| | TOTAL DES CREANCES | 5 329 967 | 3 408 882 | 89 189 |
| (1) Prêts accordés en cours d'exercice | | | | |
| (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice | | | | |
| (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) | | | | |

| | | 31/12/2020 | 1 an au plus | 1 à 5 ans | plus de 5 ans |
|--|---|------------------|------------------|------------------|----------------|
| DETTES | Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | |
| | Autres emprunts obligataires (1) | | | | |
| | Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1) | 56,65 | 56,65 | | |
| | Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1) | 6 377 843 | 644 830 | 4 927 847 | 805 166 |
| | Emprunts et dettes financières divers | 280 000 | 80 000 | 200 000 | |
| | Fournisseurs et comptes rattachés | 965 524 | 965 524 | | |
| | Personnel et comptes rattachés | 274 332 | 274 332 | | |
| | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 912 526 | 912 526 | | |
| | Impôts sur les bénéficiés | | | | |
| | Taxes sur la valeur ajoutée | 141 094 | 141 094 | | |
| | Obligations cautionnées | | | | |
| | Autres impôts, taxes et assimilés | 54 608 | 54 608 | | |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 500 000 | 166 667 | 333 333 | |
| | Groupes et associés (2) | 264 | 264 | | |
| | Autres dettes | 35 077 | 35 077 | | |
| Dettes représentative de titres empruntés | | | | | |
| Produits constatés d'avance | 151 250 | 151 250 | | | |
| | TOTAL DES DETTES | 9 692 575 | 3 426 229 | 5 461 181 | 805 166 |
| (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice | | 2 578 900 | | | |
| (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice | | 398 175 | | | |
| (2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) | | | | | |

Quatre nouveaux emprunts PGE ont été contactés sur l'exercice auprès de nos partenaires bancaires pour un montant total de 2,5M€. Une avance remboursable contracté auprès de la BPI dans le cadre du financement I-Nov (Deeptech) a également été perçue sur l'exercice.

Les emprunts et dettes financières divers sont relatif à un prêt innovation attribuée par la BPI d'un montant initial de 400K€ et dont le solde au 31/12/20 est de 280K€.

Engagements financiers

| <i>Etat exprimé en euros</i> | 31/12/2020 | Engagements financiers donnés | Engagements financiers reçus |
|--|------------|-------------------------------|------------------------------|
| Effets escomptés non échus | | | |
| Avals, cautions et garanties ~ Garantie RSI du Fond Européen d'Investissement pour prêt BPS Innov Plus ~ Nantissement de premier rang du FDC pour prêt BPS Innov Plus | | 500 000 500 000 | 250 000 250 000 |
| Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail | | 310 709 310 709 | |
| Engagements en pensions, retraite et assimilés | | | |
| Autres engagements | | | |
| Total des engagements financiers (1) | | 810 709 | 250 000 |
| (1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées | | | |

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 500 000 euros de crédits souscrits fin 2015.

Pour le nantissement de 500 000€ auprès de la BPS le capital restant dû est de 44 533€ au 31/12/20.

Les engagements de crédit-bail correspondent aux matériels pris en crédit-baux par la société : principalement du matériel informatique nécessaire au montage des Vogobox, ainsi que des véhicules.

Capital social

| Etat exprimé en euros | | 31/12/2020 | Nombre | Val. Nominale | Montant |
|-----------------------|---|------------|---------------------|---------------|-------------------|
| ACTIONS / PAR | Du capital social début exercice | | 3 517 618,00 | 0,1250 | 439 702,25 |
| | Exercice BSA au 30/06/20 | | 5 092,00 | 0,1250 | 636,50 |
| | Augm.capital par incorp.primé émission | | 34 000,00 | 0,1250 | 4 250,00 |
| | Augm. Capital placement privés 15/12/20 | | 530 222,96 | 0,1250 | 66 277,87 |
| | Du capital social fin d'exercice | | 4 086 932,96 | 0,1250 | 510 866,62 |

1 273 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2020. L'augmentation de capital relative à l'exercice de ces BSPCE s'élève à 636,50€ (5 092 actions)

34 000 actions ont été émises par incorporation de la prime d'émission au profit de salariés du groupe.

Vogo a procédé en date du 15 décembre 2020 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 5 M€ par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 530.223 actions ordinaires nouvelles représentant une levée de fonds totale de 5.000.002,89 euros. Le capital social de la Société est désormais composé de 4.086.933 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2020 :

| BSPCE | Emis | Annulés | Exercés | Solde de bons exerçables | Dont souscrits | Dont non attribués | Caducités |
|------------|--------------|---------|--------------|--------------------------|----------------|--------------------|-----------|
| 12/10/2016 | 2 762 | | 2 762 | - | - | - | - |
| 30/06/2017 | 2 500 | | 2 500 | - | - | - | - |
| 07/06/2018 | 261 | | 106 | 155 | - | - | - |
| | 5 523 | - | 5 368 | 155 | - | - | - |

Variation des Capitaux propres

| <i>Etat exprimé en euros</i> | Capitaux propres clôture 01/01/2020 | Affectation du résultat N-1 ¹ | Apports avec effet rétroactif | Variations en cours d'exercice ² | Capitaux propres clôture 31/12/20 |
|--|---|---|----------------------------------|--|---|
| Capital social | 439 702 | | | 71 164 | 510 866 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport ... | 12 625 914 | | | 4 744 778 | 17 370 691 |
| Ecarts de réévaluation | | | | | |
| Réserve légale | 624 | | | | 624 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | | | |
| Réserves réglementées | | | | | |
| Autres réserves | 11 863 | | | | 11 863 |
| Report à nouveau | (2 041 354) | -2 354 240 | | | -4 395 594 |
| Résultat de l'exercice | (2 354 240) | 2 354 240 | | (2 082 045) | -2 082 045 |
| Subventions d'investissement | | | | | |
| Provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL | 8 682 509 | 0 | 0 | 2 733 897 | 11 416 407 |
| Date de l'assemblée générale | | | | | 05/06/2020 |
| Dividendes attribués | | | | | 0 |
| ¹ dont dividendes provenant du résultat n-1 | | | | | 0 |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 | | | | | 8 682 509 |
| Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif | | | | | 8 682 509 |
| ² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice | | | | | 0 |
| Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure | | | | | 2 733 897 |

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2 354 240€) a été affecté en report à nouveau.

L'augmentation de capital ainsi que la variation de la prime d'émission durant l'exercice est consécutive à l'exercice de 1 273 BSPCE.

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 342 501 actions ont été achetées au cours moyen 10.58 euros par action, et 337 813 actions ont été vendues au cours moyen de 10.84 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 2 326 actions ont été rachetées sur l'exercice 2020 au cours moyen de 9,71€

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières ».

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 16 784 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 165 155 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 9,84 euros

Plan d'actions gratuites

Lors de ses réunions en date du 16 novembre 2019 et du 30 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019 aux termes de sa 14^{ème} résolution, a décidé d'abonder le plan d'actions gratuites de la manière suivante :

| INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT | | |
|---|------------------|--------------|
| Date d'assemblée générale | 7 juin 2019 | 7 juin 2019 |
| Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration | 16 novembre 2019 | 30 mars 2020 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 37.700 | 25.988 |
| dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société | 0 | 0 |
| Date d'acquisition définitive des actions ⁽¹⁾ | 16 novembre 2020 | 30 mars 2021 |
| Date de fin de période de conservation | 16 novembre 2021 | 30 mars 2022 |
| Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document | 0 | 0 |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document | 0 | 0 |
| Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document | 37.700 | 25.988 |

⁽¹⁾ Les actions ne seront définitivement acquises que si les conditions de présence et/ou de performance prévues dans les plans d'attribution gratuite d'actions adoptés par le Conseil d'administration sont réalisées.

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 498 368€ au 31 décembre 2020 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de la BPI.

Provisions pour risques et charges

Etat exprimé en euros

| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Valeur brute des immobilisations au 01/01/20 | Augmentations | Diminutions | Valeur brute des immobilisations au 31/12/20 |
|---|---|----------------------|--------------------|---|
| Pour litiges Pour amendes et pénalités Pour perte de change | 12 167 | 179 867 | 12 167 | 179 867 |
| TOTAL GENERAL | 12 167 | 179 867 | 12 167 | 179 867 |

La provision pour perte de change comptabilisée au 31/12/20 est essentiellement due à la dépréciation du dollar entre fin 2019 et fin 2020.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

| | 31/12/2020 | Capital | Capitaux propres | Quote-part du capital détenue en pourcentage | Valeur comptable des titres détenus | |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|---|---|--|-----------------------------|
| | | | | | Brute | Nette |
| A. Renseignements détaillés | | | | | | |
| 1. Filiales (plus de 50%) | | | | | | |
| 9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA) | | 702 | (166 879) | 100% | 702 | 702 |
| VOGO NA | | 2 445 | (1 876 350) | 100% | 300 000 | 300 000 |
| 2. Participations (10 à 50%) | | | | | | |
| Vogoscope SAS | | 500 000 | 500 000 | 49% | 245 000 | 245 000 |
| | | Prêts et avances consentis | Montant des cautions et avais donnés | Chiffre d'affaires | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés |
| 1. Filiales (plus de 50%) | | | | | | |
| 9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA) | | 169 266 | | | (4 127) | |
| VOGO NA | | 1 547 127 | | 455 135 | (983 097) | |
| 2. Participations (10 à 50%) | | | | | | |
| Vogoscope SAS | | 0 | 0 | 0 | 0 | |

Vogo détient intégralement une filiale basée au Canada, 9328-9601 Québec Inc., au capital de 1K CAD.

Cette filiale n'a pas eu d'activité sur l'exercice écoulé, mais Vogo entend développer cette filiale qui est pilotée depuis nos équipes aux Etats-Unis. Ainsi, l'avance de 169K€ consentie par Vogo à sa filiale canadienne n'a pas été dépréciée au 31 décembre 2020, compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme envisagé par la direction.

La filiale US a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid 19 limitant son chiffre d'affaires à 455K€ sur l'exercice écoulé.

Un test de dépréciation a été réalisé au 31/12/20 afin d’apprécier la continuité des activités sur le territoire NORD américain. Ce test n’a abouti à aucune dépréciation des titres au 31/12/2020.

La filiale Vogoscope SAS a été créée conjointement avec ABEO, acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs, afin de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d’entraînements et aux collectivités.

Ventilation du chiffre d’affaires

Répartition du chiffre d’affaires et autres produits d’exploitation par activité.

| <i>Etat exprimé en euros</i> | 2020 | | | 2019 | | |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | Audio | Vidéo | Total | Audio | Vidéo | Total |
| Europe, Moyen Orient, Afrique | 3 899 012 | 1 084 239 | 4 983 251 | 393 361 | 1 187 202 | 1 580 563 |
| Amerique du Nord | 210 810 | | 210 810 | 37 039 | | 37 039 |
| Amerique du Sud | 61 401 | | 61 401 | | 51 850 | 51 850 |
| Asie Pacifique | 60 709 | 10 000 | 70 709 | 10 760 | 73 850 | 84 610 |
| Total Chiffre d’affaires | 4 231 932 | 1 094 239 | 5 326 171 | 441 161 | 1 312 902 | 1 754 062 |

Sur l’ensemble de l’exercice, VOGO enregistre un chiffre d’affaires multiplié par 3 à 5,3 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l’intégration de l’activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d’affaires s’est élevée à près de 4,2 M€ sur l’année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l’univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l’année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d’affaires ressort à 3,22 M€ en hausse de 53% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d’affaires réalisé sur le marché du Sport s’établit à 3,00 M€ sur l’exercice, représentant 56% de l’activité de l’exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d’affaires du pôle ressort à 1,75 M€, en hausse de 39% par rapport au 1er semestre 2020.

L’exercice 2020 aura également été marqué par la pénétration renforcée de VOGO dans l’Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d’affaires), le Groupe totalise plus de 35% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d’affaires de 1,87 M€. Là encore, la dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d’affaires de 1,34 M€ en hausse de 151% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l’industrialisation d’EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d’affaires sur ce nouveau segment représente plus de 249K€ sur l’exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s’est accélérée sur l’année. Les ventes à l’International concentrent ainsi plus de 56% de l’activité de l’exercice. En raison de l’impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l’activité s’est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d’affaires soit 94% de l’activité totale de la société. Sur l’exercice, plus de 50% du chiffre d’affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| <i>Etat exprimé en euros</i> | 31/12/2020 | Résultat avant impôts | Impôts (1) | Résultat après impôts |
|--|------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| RESULTAT COURANT | | (2 391 583) | 256 824 | (2 134 760) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation) | | 52 715 | | 52 715 |
| RESULTAT COMPTABLE | | (2 338 869) | 256 824 | (2 082 045) |

(1) après retraitements fiscaux.

Le résultat comptable de l'exercice est de 2 082K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Le montant des déficits reportables est de 11 739 K€ au 31 décembre 2020.

Vogo bénéficie de financements pour ses projets de recherche et développement à travers le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit impôt innovation (CII). Sur l'exercice 2020, la société a comptabilisé une créance d'impôt de 257K€.

Produits et charges exceptionnelles

| <i>Etat exprimé en euros</i> | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat financier et exceptionnel | 12 mois | 12 mois |
| Produits exceptionnels | 188 280 | 30 048 |
| Charges exceptionnelles | 135 565 | 27 352 |
| Résultat exceptionnel | 52 715 | 2 696 |

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'opération d'achats et de ventes de titres VOGO négociés dans le cadre du contrat de liquidités. A noter que sur l'exercice 2020 le résultat exceptionnel intègre une charge de 35K€ consécutive à la livraison du premier plan d'actions gratuites au profit des salariés de la société.

Effectif moyen

| | | 31/12/2020 | Interne |
|------------------------------|---|------------|-----------|
| EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE | Cadres et professions intellectuelles supérieures | | 35 |
| | Professions intermédiaires | | |
| | Employés | | 8 |
| | Ouvriers | | |
| | TOTAL | | 43 |

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 374K€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 29,5 K€ au titre de sa mission de certification des comptes.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

7 | RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7 | 1 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saliens - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecart d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par votre groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous avons contrôlé le caractère pertinent des hypothèses retenues par votre groupe et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

7 | 2 Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 215 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Sabiers - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons contrôlé que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans ces notes de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier

7 | 3 Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Saïsons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier